

APPRENONS A REVER EN GRAND
Règlements et tarifs



BACHELORS, ADMISSIONS PARALLELES ET MASTER'S DEGREE
INSTITUT PAUL BOCUSE



INSTITUT PAUL BOCUSE

SOMMAIRE

CANDIDATURES BACHELORS 1ÈRES ANNÉES.....	4
MES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES	5
RÉUSSIR MON CONCOURS	12
MON ADMISSION.....	15
DÉTAILS DES FRAIS DE SCOLARITÉ.....	19
BOURSES ET PRÊT ÉTUDIANT	25
LOGEMENT RÉSIDENCE « CLIPPER » INSTITUT PAUL BOCUSE.....	32
TARIFS 2023/2024.....	35
CANDIDATURES ADMISSIONS PARALLÈLES (2ème et 3ème année).....	39
MES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES	40
RÉUSSIR MON CONCOURS	45
MON ADMISSION.....	48
DÉTAILS DES FRAIS DE SCOLARITÉ.....	51
BOURSES ET PRÊT ÉTUDIANT	54
TARIFS 2023/2024.....	57
CANDIDATURES 4ÈME ANNÉE ET MASTER'S DEGREE.....	60
MES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES	61

RÉUSSIR MON CONCOURS.....	68
MON ADMISSION.....	70
DÉTAILS DES FRAIS DE SCOLARITÉ.....	73
BOURSES ET PRÊT ÉTUDIANT.....	76
TARIFS 2023/2024.....	79



RÈGLEMENT DES ÉTUDES EN ANNEXE

CANDIDATURES BACHELORS 1ÈRES ANNÉES

MES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES

RÉUSSIR MON CONCOURS

MON ADMISSION

DÉTAIL DES FRAIS DE SCOLARITÉ

BOURSES ET PRETS ÉTUDIANTS

LOGEMENT RÉSIDENCE INSTITUT PAUL BOCUSE

TARIFS 2023/2024



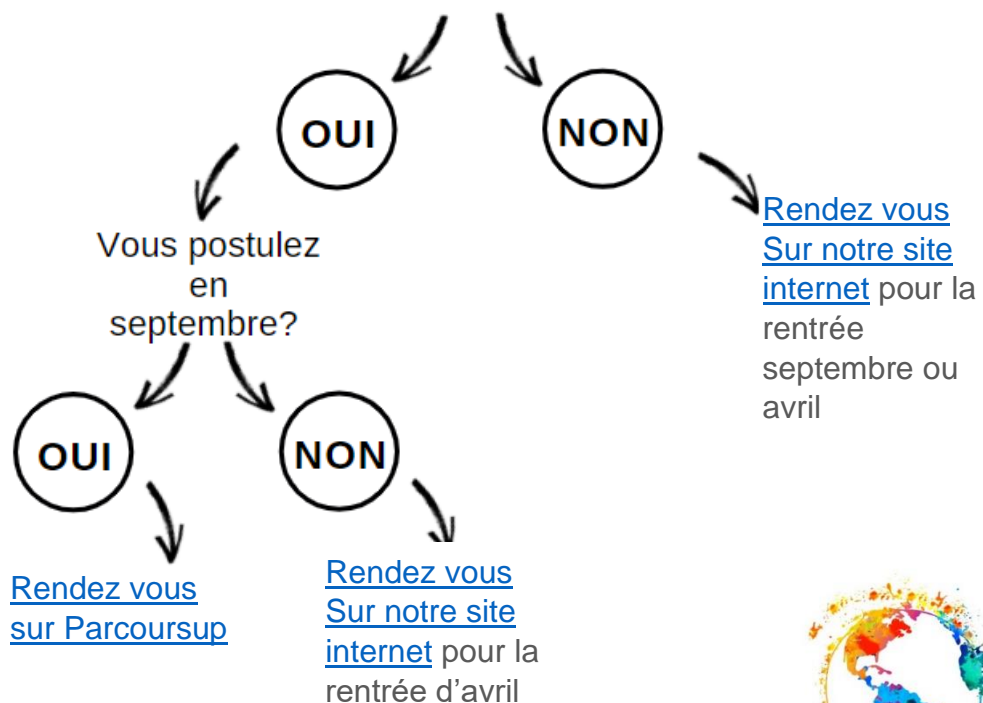
MES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES

- Où déposer ma candidature ?
- Quels documents pour mon dossier de candidature ?
- Quel tarif pour ma candidature ?



OÙ DÉPOSER MA CANDIDATURE ?

Vous êtes de nationalité française pour une candidature en 1^{ère} année ?



POURQUOI DES CANDIDATURES VIA PARCOURSUP ET HORS PARCOURSUP ?

Seules les candidatures en 1^{ère} année à la rentrée de septembre sont concernées par Parcoursup pour les candidats de **nationalité française**.

Ainsi, en tant qu'école reconnue par l'Etat et délivrant des diplômes visés, l'Institut Paul Bocuse recrute les étudiants français, pour la rentrée de septembre, via la plateforme Parcoursup et selon le calendrier communiqué par les autorités ministérielles : <https://www.parcoursup.fr/>

Les candidats qui ne possèdent pas la **nationalité française** bénéficient d'une **dérogation** compte tenu du calendrier universitaire de leur pays et du temps nécessaire à l'obtention d'un visa pour certains, difficilement compatibles avec le calendrier Parcoursup.

Les rentrées d'avril sont ouvertes à tous depuis notre site internet.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ EN 1^{ère} ANNÉE :

Être titulaire du baccalauréat français (ou de son équivalent étranger pour les étudiants internationaux).

Être candidat au baccalauréat français, l'obtention du diplôme conditionnant l'admission définitive au programme.

Limite d'âge: Strictement moins de 26 ans au dépôt de la candidature.



DOSSIER PARCOURSUP

CONSTITUTION DU DOSSIER VIA PARCOURSUP

Le dossier doit être constitué depuis la plateforme Parcoursup selon le calendrier ministériel ; Vous trouverez en cliquant [ici](#) une vidéo vous indiquant comment s'inscrire sur Parcoursup.

Toute fausse déclaration, faux et usage de faux dans le dossier de candidature entraîne l'inéligibilité définitive du candidat et un signalement auprès de la plateforme Parcoursup, conformément à la charte indiquant les "droits et devoirs de l'utilisateur de Parcoursup". La signature de cette charte est obligatoire pour pouvoir constituer votre dossier.

Ce texte précise entre autres que "toute fraude ou tentative de fraude (...) pourra entraîner des sanctions". Comme l'annulation de votre dossier, le retrait d'une proposition d'admission ou le refus d'inscription dans l'établissement ayant fait la proposition.

Dans l'hypothèse où ce constat serait avéré alors que l'étudiant est déjà inscrit à l'Institut, l'exclusion immédiate et sans recours est prononcée.

FRAIS DE DOSSIER

Règlement de 150€ ou 70€ pour les candidats boursiers à régler directement sur Parcoursup selon les modalités indiquées sur le site de Parcoursup.



DOSSIER HORS PARCOURSUP

CONSTITUTION DU DOSSIER HORS PARCOURSUP (internationaux et binationaux)



CANDIDATS INTERNATIONAUX

1^{ère} année Bachelor

Rentrées septembre et avril



CANDIDATS FRANÇAIS

1^{ère} année Bachelor

Rentrée avril



[Candidature à faire sur la plateforme Institut Paul Bocuse](#)



Calendrier candidatures :

**RENTÉE DE
SEPTEMBRE**

Ouverture des inscriptions : 1er octobre n-1

Date de dépôt des dossiers : 31 mai

**RENTÉE
D'AVRIL**

Ouverture des inscriptions : 1er octobre n-2

Date de dépôt des dossiers : 31 janvier

DOSSIER HORS PARCOURSUP

Le candidat est invité à créer un espace personnel candidat sur lequel il pourra suivre au jour le jour l'évolution de sa candidature.

Le candidat est seul responsable des informations fournies dans son dossier de candidature, et en particulier de son adresse de messagerie électronique et son numéro de téléphone qui constituent les seuls moyens de communiquer avec lui au fur et à mesure du déroulement de sa candidature, et de ses noms, prénoms, date et lieu de naissance, qui constituent les seuls moyens de vérifier son identité le jour des épreuves.

Ces derniers doivent donc être rigoureusement identiques à ceux qui figurent sur la pièce d'identité du candidat. Les candidatures doivent être déposées en ligne avant la date limite de dépôt des dossiers, 31 mai pour la rentrée de septembre, 31 janvier pour les rentrées d'avril.

Pour les candidats internationaux soumis à des démarches de procédures de visa, nous recommandons de nous faire parvenir leur candidature le plus rapidement possible. (Prévoir 2 mois, en moyenne, pour la procédure de visa). En conséquence, il est conseillé d'adresser le dossier de candidature le plus rapidement possible.

Les dossiers de candidature complets (administrativement et financièrement) sont étudiés dans un délai de 8 jours après leur réception (hors période de fermeture de l'Institut Paul Bocuse). Le candidat est informé de son éligibilité et invité à s'inscrire sur l'une des sessions de tests d'admission ou est informé du refus de sa candidature. Dans cette hypothèse, il peut représenter sa candidature sur la prochaine rentrée académique. L'Institut Paul Bocuse n'est pas tenu de communiquer sur le motif de sa décision.

ATTENTION

 **CONSULTEZ
RÉGULIÈREMENT
VOTRE MESSAGERIE
EMAIL (BOÎTE SPAM INCLUSE)
POUR NE PAS MANQUER
DES INFORMATIONS
OU MESSAGES IMPORTANTS.** 

Programmes	3 Derniers bulletins de notes	Diplôme le plus récent	Lettre de motivation 300 mots	CV	2 Lettres de recommandation	Pièce d'identité recto verso
Bachelor 1 ^{ère} année	X	X*	X	X		X

* Uniquement pour les candidats déjà titulaires d'un niveau baccalauréat ou de son équivalent étranger

Toute fausse déclaration, faux et usage de faux dans le dossier de candidature entraîne l'inéligibilité définitive du candidat. Dans l'hypothèse où ce constat serait avéré alors que l'étudiant est déjà inscrit à l'Institut, l'exclusion immédiate et sans recours est prononcée.

FRAIS DE CANDIDATURE

Les frais de candidatures sont de 250€ à régler directement auprès de l'Institut Paul Bocuse, ils ne sont pas remboursables. Les frais de dossiers de candidature ne sont pas remboursables.

Le règlement des frais de candidature peut s'effectuer :

- Prioritairement :(dans l'objectif de ne pas prolonger les délais de traitements)
 - Par paiement Flywire sécurisé en ligne depuis le portail d'inscription (frais à la charge du candidat)
 - Par virement bancaire (frais à la charge du candidat)

RÉUSSIR MON CONCOURS


- Quelles épreuves en 1ère année?
- Résultats
- Inscription



DÉROULÉ DU CONCOURS

- Sur **Parcoursup**, Une candidature est considérée comme complète lorsqu'elle a été confirmée, dans le respect des dates déterminées par le calendrier officiel, via la plateforme Parcoursup » et que le règlement de la totalité des frais de candidature a été réalisé. Les journées de sélections dépendront du calendrier ministériel. Les candidats auront la possibilité de choisir le jour de la sélection en fonction des disponibilités.
- **Hors Parcoursup**, une candidature est considérée comme complète lorsqu'elle a été jugée « éligible » et que le règlement de la totalité des frais de candidature a été réalisé. Les sessions de sélections sont organisées tout au long de l'année soit sur notre site d'Ecully, soit à distance.

Déroulé des tests de sélection en 1^{ère} année Parcoursup et Hors Parcoursup

 <p>QCM 80 questions Culture générale Culture Métier Bases de calcul Grammaire et orthographe Durée 60 min 80 points ramenés à une moyenne de /20</p>	 <p>Test de positionnement anglais/ français* Durée 50 mn 100 points ramenés à une moyenne /20 * Pour les candidats non francophones ayant choisi un programme francophone</p>	 <p>Entretien individuel Devant un jury composé de 2 personnes dans la langue d'enseignement choisie Permet au candidat de convaincre de sa motivation, d'exprimer ses envies et de démontrer l'organisation de sa pensée et son esprit de synthèse Durée 20 min Évaluation qualitative</p>
--	---	---

PUBLICATIONS DES RÉSULTATS

(a) Pour les candidats Parcoursup

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 8 mars 2001, le jury d'admission est nommé par le Recteur d'Académie qui statue et fixe la liste des candidats admis à la formation permettant l'obtention du diplôme visé.

Selon le calendrier fourni par Parcoursup, la consultation des propositions des établissements s'effectue via la plateforme Parcoursup.

Les réponses à celles-ci doivent être renseignées sur Parcoursup selon les délais impartis.

(b) Pour les candidats hors Parcoursup (Bachelor, admissions parallèles)

Une Commission d'admission se réunit dans les dix jours qui suivent les épreuves et statue sur l'admission ou le refus du candidat. Dans cette hypothèse, il peut représenter une unique fois sa candidature sur la prochaine rentrée académique.

La décision de la Commission d'Admission est souveraine et est communiquée directement au candidat, par courriel, dans les cinq jours qui suivent la date de la Commission.

MON ADMISSION

➤ Mon inscription administrative

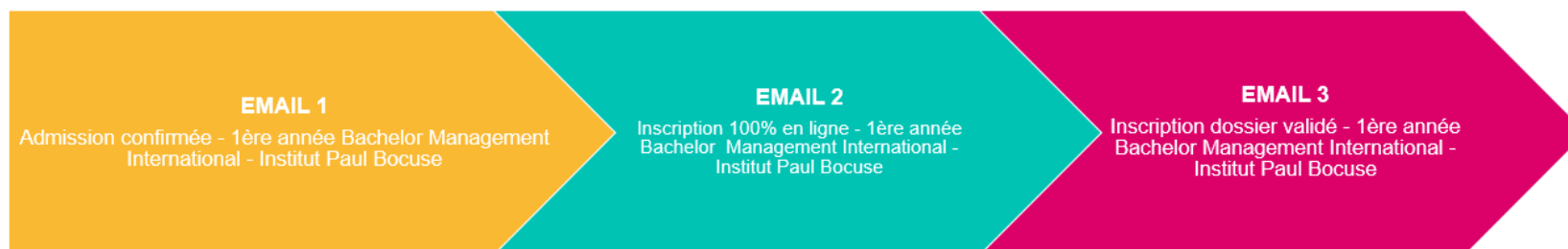


MODALITÉS D'INSCRIPTION



(a) Pour les candidats Parcousup

Suite à la proposition d'admission et à l'acceptation définitive de la proposition d'admission via la plateforme Parcousup, le candidat admis recevra un email d'inscription de admissions@institutpaulbocuse.com. Cet email comporte les identifiants pour procéder à l'inscription administrative sur notre plateforme Institut Paul Bocuse, inscription qui doit être finalisée dans les 10 jours suivants l'envoi du 1^{er} mail. L'inscription sera définitive lorsque tous les onglets seront renseignés et le montant d'inscription réglé.



Le règlement des frais d'inscription peut se faire par :

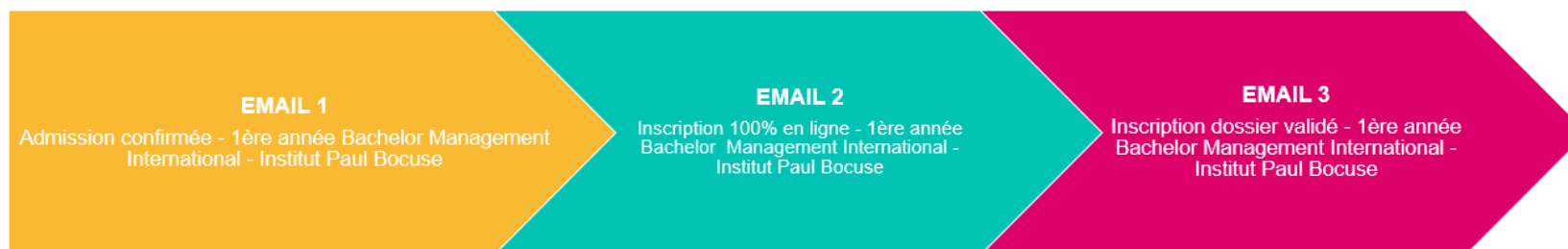
Carte bancaire en ligne
depuis le portail
d'inscription
(frais à la charge du candidat)

Virement bancaire
(frais à la charge du candidat)

Nous tenons à préciser que le candidat peut finaliser son inscription en ligne sans avoir besoin d'attendre les résultats du baccalauréat même si son admission reste conditionnée à la réussite de l'examen.

(b) Pour les candidats Hors Parcoursup

Le candidat accepte son admission avec le règlement de ses frais d'inscription dans les plus brefs délais et au plus tard 10 jours à compter de la réception du premier email d'admission. (cf. Tableau des tarifs)



Le montant des frais d'inscription est supérieur pour les candidats non français car ils bénéficient d'un service dédié : aide personnalisée et soutien administratif, recherche d'hébergement, démarches de visa, etc.



Le règlement des frais d'inscription peut se faire par :

Carte bancaire en ligne
depuis le portail
d'inscription
(frais à la charge du candidat)

Virement bancaire
(frais à la charge du candidat)

Sans règlement des frais d'inscription au terme des 3 semaines calendaires à compter de la date de réception du premier email d'admission, le candidat est considéré comme démissionnaire.

L'Institut Paul Bocuse peut être amené à procéder au remboursement total des frais d'inscription sur frais nets perçus dans les cas suivants :

- Rétractation par le candidat dans les 14 jours qui suivent la réception de la somme sur le compte de l'Institut Paul Bocuse, date de validation dans le compte du candidat faisant foi.
- Non-obtention du visa étudiant annoncée au plus tard un mois avant la date du début du programme sur présentation d'un justificatif officiel.
- Non-obtention du diplôme ayant permis la candidature au plus tard un mois avant la date du début du programme sur présentation d'un justificatif officiel.
- Non ouverture du programme annoncé par l'Institut à la date prévue.

DEMANDE DE REPORT

Dans certains cas (non-obtention de visa, du diplôme requis, accident, maladie, etc.) il est possible d'obtenir un report d'intégration d'un an maximum. Le bénéfice de l'admission est ainsi conservé et le candidat peut intégrer l'école à la rentrée suivante.

Les demandes de report d'intégration doivent être formulées par mail à admissions@institutpaulbocuse.com un mois avant la date du début du programme. Il revient au Directeur de l'Ecole de l'accepter, ou non. Compte tenu du report de votre rentrée l'échéancier financier sera mis à jour selon les modalités financières de votre nouvelle date de rentrée.

Une demande de report ne modifie en rien la procédure d'inscription dans l'école. En particulier, elle n'exempte pas le candidat du paiement de ses frais d'inscription dans les 3 semaines calendaires après l'annonce du résultat, ni de la fourniture de l'obtention de son diplôme un mois avant la date du début du programme.

En cas de refus de visa l'année suivante, les frais d'inscription sont remboursés selon les modalités de remboursement évoquées plus haut.

DÉTAILS DES FRAIS DE SCOLARITÉ



(a) Facturation

La facture des frais d'études et frais complémentaires est établie annuellement. Le règlement peut être échelonné uniquement par prélèvement en dix échéances par an à condition d'avoir un compte bancaire SEPA. Les frais complémentaires seront réglés avec la première échéance. Les modalités de facturation peuvent être modifiées tout au long de la scolarité uniquement en première année.

(b) Frais de Scolarité

Ils incluent les enseignements, les visites et conférences organisées par l'Institut.

FRAIS COMPLÉMENTAIRES

(a) Uniformes, tenues et matériel professionnel

Le trousseau est fourni le jour de la rentrée et comprend : l'uniforme et selon les programmes, les tenues et matériels professionnels.

DRESS CODE

POUR LES ÉTUDIANTES DE PREMIÈRE ANNÉE
COMPOSITION DES TROUSSEUX
FOURNIS PAR L'INSTITUT PAUL BOCUSE

FEMME

. HÔTELLERIE .

UNIFORME THÉORIQUE ET DE SERVICE EN SALLE

- 2 vestes de costume
- 3 pantalons de costume
- 1 jupe de costume
- 1 gilet de costume
- 3 chemises classiques
- 1 blouse
- 2 pulls col rond
- 1 foulard
- 2 pin's

TENUE DE CUISINE

- 1 veste de cuisine personnalisée

T-SHIRTS ET POLOS

- 3 polos manches courtes
- 5 t-shirts blancs

. RESTAURATION .

UNIFORME THÉORIQUE ET DE SERVICE EN SALLE

- 2 vestes de costume
- 3 pantalons de costume
- 1 jupe de costume
- 3 chemises classiques
- 1 blouse
- 1 pull col rond
- 1 foulard
- 2 pin's

TENUE DE CUISINE

- 4 vestes de cuisine personnalisées
- 2 pantalons
- 1 paire de chaussures de sécurité
- 5 torchons
- 5 tabliers
- 20 toques
- 1 mallette de couteaux

T-SHIRTS ET POLOS

- 3 polos manches courtes
- 2 t-shirts blancs

. ARTS CULINAIRES & PÂTISSERIE .

UNIFORME THÉORIQUE ET DE SERVICE EN SALLE

- 1 veste de costume
- 3 pantalons de costume
- 1 jupe de costume
- 2 chemises classiques
- 1 blouse
- 1 pull col rond
- 1 foulard
- 2 pin's

TENUE DE CUISINE

- 4 vestes de cuisine personnalisées
- 3 pantalons
- 1 paire de chaussures de sécurité
- 5 torchons
- 5 tabliers
- 20 toques
- 1 mallette de couteaux

T-SHIRTS ET POLOS

- 3 polos manches courtes
- 2 t-shirts blancs



DRESS CODE

POUR LES ÉTUDIANTS DE PREMIÈRE ANNÉE
COMPOSITION DES TROUSSEUX
FOURNIS PAR L'INSTITUT PAUL BOCUSE

HOMME

. HÔTELLERIE .

UNIFORME THÉORIQUE ET DE SERVICE EN SALLE

- 2 vestes de costume
- 3 pantalons de costume
- 1 gilet de costume
- 4 chemises classiques
- 2 pulls col rond
- 1 cravate maille
- 1 cravate en soie
- 2 pin's

TENUE DE CUISINE

- 1 veste de cuisine personnalisée

T-SHIRTS ET POLOS

- 3 polos manches courtes
- 5 t-shirts blancs

. RESTAURATION .

UNIFORME THÉORIQUE ET DE SERVICE EN SALLE

- 2 vestes de costume
- 3 pantalons de costume
- 4 chemises classiques
- 1 pull col rond
- 1 cravate maille
- 1 cravate en soie
- 2 pin's

TENUE DE CUISINE

- 4 vestes de cuisine personnalisées
- 2 pantalons
- 1 paire de chaussures de sécurité
- 5 torchons
- 5 tabliers
- 20 toques
- 1 mallette de couteaux

T-SHIRTS ET POLOS

- 3 polos manches courtes
- 2 t-shirts blancs

. ARTS CULINAIRES & PÂTISSERIE .

UNIFORME THÉORIQUE ET DE SERVICE EN SALLE

- 1 veste de costume
- 2 pantalons de costume
- 3 chemises classiques
- 1 pull col rond
- 1 cravate maille
- 2 pin's

TENUE DE CUISINE

- 4 vestes de cuisine personnalisées
- 3 pantalons
- 1 paire de chaussures de sécurité
- 5 torchons
- 5 tabliers
- 20 toques
- 1 mallette de couteaux

T-SHIRTS ET POLOS

- 3 polos manches courtes
- 2 t-shirts blancs



(b) Repas et boissons

Au début de chaque année académique, la carte étudiante EWALLET est chargée d'un montant crédité au compte de l'étudiant pour une somme considérée comme le minimum de consommations dépensées en repas et boissons sur les différents points de vente du campus (ce qui correspond à une demi-pension du lundi au vendredi). Le restant de votre EWALLET vous sera remboursé en fin de cursus scolaire.

(c) Matériel pédagogique

Il comprend entre autres : la carte étudiant internationale ISIC, le kit de rentrée, les supports et ouvrages pédagogiques, les droits d'auteurs, les licences Office 365, Cesim Business Game, la e-bibliothèque.

A noter que l'étudiant devra se doter d'un ordinateur portable (PC ou Mac) adapté aux usages bureautiques modernes ...

(d) Adhésion au Réseau des diplômés

Fort de plus de 3000 diplômés présents dans près de 100 pays dans le monde, le réseau « Alumni » se distingue par ses actions professionnelles et pluridisciplinaires au service des étudiants et diplômés. L'adhésion annuelle permet d'être informé, en priorité, des opportunités réseau : mises en relation, rencontres Alumni, offres d'emploi, offres privilège...

(e) Activités sportives et de loisirs

La pratique d'un sport et l'enrichissement culturel font partie intégrante de la formation à l'Institut afin de favoriser épanouissement et bien être. Les activités sont organisées par l'équipe Campus. La pratique du sport est obligatoire pour les étudiants en première année.

BOURSES ET PRÊT ÉTUDIANT



BOURSES D'ÉTUDES DE LA FONDATION G&G PELISSON POUR L'INSTITUT PAUL BOCUSE

La volonté de l'Institut Paul Bocuse est de pouvoir rendre sa formation accessible à un plus grand nombre d'étudiants. La mise en place d'une politique de bourse est initiée sous l'égide de la Fondation G&G Pélisson pour l'Institut Paul Bocuse.

Le programme de bourses est réservé aux étudiants admis en 1ère année de Bachelor. Seuls les étudiants ayant bénéficié d'une bourse en première année, peuvent renouveler leur demande sous certaines conditions.

Deux natures de bourse sont définies :

BOURSE D'EXCELLENCE

Ces bourses sont destinées aux étudiants méritants pouvant faire valoir l'excellence de leurs résultats académiques avant l'entrée à l'Institut Paul Bocuse.

(a) Critères de sélection des dossiers :

Mention TRES BIEN au Baccalauréat ou diplôme équivalent (notation étrangère comprise).

(b) Aide octroyée :

Le montant octroyé est compris entre 2500 € et 3000 € en fonction du programme Bachelor choisi. Les autres frais restent à la charge de l'étudiant.

(c) Durée de validité :

Octroi annuel.

La bourse est reconductible l'année suivante suite à un nouveau dépôt de dossier, selon les critères suivants :

- Obtention d'une moyenne de 15/20 et ou faire partie des 3 premiers de la classe.
- Certificat d'assiduité (soit 0h d'absence non justifiée par bloc d'enseignement).
- Implication dans la vie de l'école et comportement exemplaire.

BOURSE ÉGALITÉ DES CHANCES

Ces bourses sont destinées aux étudiants, aux ressources familiales limitées.

(a) Critères de sélection des dossiers :

Être boursier CROUS et avoir obtenu 12/20 de moyenne au baccalauréat.

(b) Aide octroyée :

Le montant de la bourse est calculé en fonction de l'échelon CROUS (de 20 à 55% des frais de scolarité). Les bénéficiaires de l'échelon 7 pourront bénéficier de la gratuité de leurs frais de scolarité. Les autres frais restent à la charge de l'étudiant.

(c) Durée de validité :

Octroi annuel

La bourse est reconductible l'année suivante suite à un nouveau dépôt de dossier selon les critères suivants :

- Obtention d'une moyenne de 15/20 et ou faire partie des 3 premiers de la classe.
- Certificat d'assiduité (soit 0h d'absence non justifiée par bloc d'enseignement)
- Implication dans la vie de l'école et comportement exemplaire

Afin de pouvoir postuler pour l'obtention d'une bourse, il est préalablement nécessaire qu'une demande d'admission à l'Institut Paul Bocuse soit faite. Après confirmation de l'admission et paiement des frais d'inscription, la Commission d'attribution des bourses étudiera le dossier et décidera si la demande est acceptée ou rejetée en fonction des informations fournies.

1 - Les dates de dépôt des dossiers de demande de bourses :

Le dossier doit être déposé dûment complété :

- au plus tard le 13 février 2023 pour la rentrée d'avril 2023
- au plus tard le 26 juin 2023 pour la rentrée de septembre 2023

L'Institut Paul Bocuse reçoit plus de demandes de bourse qu'il ne peut en accorder, il est donc très important de fournir tous les documents demandés.

Tout dossier reçu après la date limite de dépôt des dossiers ainsi que les dossiers incomplets ne seront pas étudiés par la Commission.

2 - Les dates de réunion du Comité des bourses :

Le Comité se réunit 2 fois par an pour validation des octrois :

- pour la rentrée d'avril 2023 : au plus tard mi-mars 2023
- pour la rentrée de septembre 2023 : au plus tard fin juillet 2023

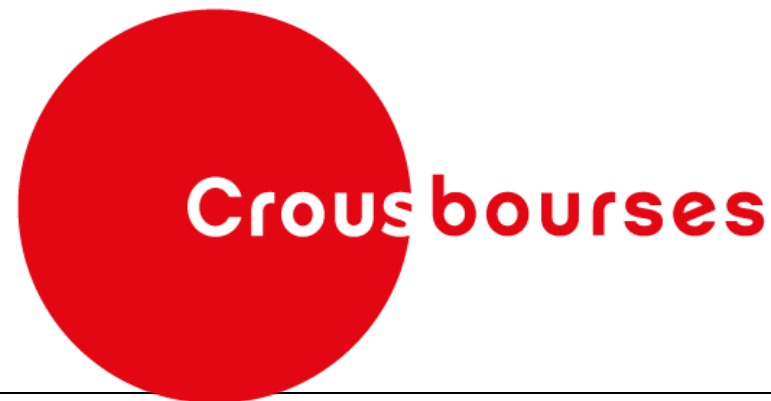


BOURSES DU CROUS

L'Institut Paul Bocuse est le 1er établissement d'enseignement supérieur privé en hôtellerie et restauration à avoir la double reconnaissance de l'Etat : celle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et celle du Ministère du Travail.

La reconnaissance par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation vous permet de pouvoir bénéficier, sous certaines conditions, des bourses sociales du Crous et ainsi profiter de ses avantages tels que la prise en charge partielle du coût de votre formation, l'exonération des droits d'inscription universitaires et l'exonération de la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus). De plus amples détails sur le site internet de l'Institut Paul Bocuse.

Les candidats ayant postulé via la plateforme Parcoursup doivent faire la demande directement via la plateforme Parcoursup.



PRÊT ÉTUDIANT

L'Institut Paul Bocuse a négocié des taux préférentiels auprès de banques partenaires afin de faciliter le financement des études (Voir conditions sur notre site internet. Présence de nos partenaires lors des Journées Portes Ouvertes).



CIC

8 Place Charles de Gaulles
69130 Écully

Tél. : +33 4 37 70 39 88



BNP PARIBAS

BNP PARIBAS

16 rue de Veyssière
69130 Écully

Tél. : +33 4 72 86 03 29



CAISSE
D'ÉPARGNE

CAISSE D'ÉPARGNE

4/6 allées des Tullistes
69130 Écully

Tél. : +33 4 78 33 72 81

LOGEMENT RÉSIDENCE « CLIPPER » INSTITUT PAUL BOCUSE



NOTRE RÉSIDENCE LE CLIPPER

La résidence étudiante est idéalement située à 3 minutes à pied de l'Institut.

Les étudiants internationaux et de premières années sont prioritaires.

Le Clipper est également un lieu d'application pour nos étudiants en Bachelor Hôtellerie où ils découvrent tous les aspects de l'hôtellerie économique. Nous disposons de 104 chambres étudiantes allant de 13m² à 18m².

Elles sont dotées d'un lit de 80 x 200, une salle de bain avec douche, un placard, une étagère murale, un bureau et une chaise (Certaines ont des kitchenettes avec petit réfrigérateur).

Le nettoyage des chambres est cependant de la responsabilité de l'étudiant. Une salle de sport a été installée au sein de la résidence, accessible entre 6H et 22H. Nous proposons également 10 chambres hôtelières, réservables pour les familles/amis des étudiants.

La réservation des chambres est possible après le règlement des frais d'inscription. Les chambres sont réservées en priorité aux étudiants de 1ère année et aux étudiants internationaux, l'attribution des chambres se faisant au fur et à mesure de la réception des fiches d'inscription, en fonction des places disponibles.

Un règlement intérieur précis est remis par la Direction de la Résidence à chaque étudiant à l'occasion de la remise des clefs, de l'état des lieux et du dépôt de caution = 1 mois de loyer.

Chambre individuelle à partir de 535/mois

La facturation est mensuelle. La résidence est conventionnée, les étudiants peuvent bénéficier de l'Aide Pour le Logement (APL).

Les différents équipements à disposition :

- Buanderie 24/24 (machine à laver : 2,80€ : Sèche-linge :1,80€)
- Salon détente (écran plat / Baby-foot / jeux de société...)
- Salle de sport idéalement équipée. Distributeurs à café -
- Wifi haut débit
- Parking extérieur gratuit
- Location aspirateur (15€/an)
- Vidéo surveillance

Le petit déjeuner (buffet) est servi de 06h30 à 09h du lundi au vendredi au restaurant Nomos, situé à côté de la résidence, un petit déjeuner est proposé également en chambre (en fonction des plannings de Mises en situation) du lundi au vendredi de 06h30>10h00. Les petits déjeuners sont inclus au tarif de location -

TARIFS 2023/2024

- Rentrée Avril 2023
- Rentrée Septembre 2023 / Janvier 2024



TARIFS AVRIL 2023

Programmes avril 2023	Année Rentrée	Frais de candidature	Frais d'inscription		Frais de scolarité		Coût additionnels Uniformes, forfait repas, matériel pédagogique, Alumni, activités sportives	Coût de scolarité	
			Nationalité française	Autre nationalité	Nationalité française	Autre nationalité		Nationalité française	Autre nationalité
Bachelor Management International des Arts Culinaires	1	250	1 700 €	2 700 €	12 000 €	12 600 €	4 380 €	18 080 €	19 680 €
Année 2					12 000 €	12 600 €	2 630 €	14 630 €	15 230 €
Année 3					12 000 €	12 600 €	2 630 €	14 630 €	15 230 €
Bachelor Management International des Arts Culinaires	2	250	2 300 €	3 300 €	12 000 €	12 600 €	4 380 €	18 680 €	20 280 €
Année 3					12 000 €	12 600 €	2 630 €	14 630 €	15 230 €
Programme de préparation admission parallèle					2 000 €	2 000 €			
Bachelor's (Hons.) Management International de l'Hôtellerie	1	250	1 700 €	2 700 €	11 700 €	11 700 €	4 160 €	17 560 €	18 560 €
Année 2					11 700 €	11 700 €	2 630 €	14 330 €	14 330 €
Année 3					11 700 €	11 700 €	2 630 €	14 330 €	14 330 €
Année 4					11 700 €	11 700 €	2 630 €	14 330 €	14 330 €
Bachelor's (Hons.) Management International de l'Hôtellerie	2	250	2 300 €	3 300 €	11 700 €	11 700 €	4 160 €	18 160 €	19 160 €
Année 3					11 700 €	11 700 €	2 630 €	14 330 €	14 330 €
Année 4					11 700 €	11 700 €	2 630 €	14 330 €	14 330 €
Programme de préparation admission parallèle					2 000 €	2 000 €			
Bachelor's (Hons.) Management International de l'Hôtellerie	3	250	3 000 €	4 000 €	11 700 €	11 700 €	4 260 €	18 960 €	19 960 €
Année 4					11 700 €	11 700 €	2 630 €	14 330 €	14 330 €
Programme de préparation admission parallèle					2 000 €	2 000 €			

TARIFS SEPTEMBRE 2023

Programmes Septembre 2023	Année Rentrée	Frais de candidature		Frais de scolarité		Frais d'inscription		Coût additionnels Uniformes, forfait repas, matériel pédagogique, Alumni, activités sportives	Coût de scolarité*	
		Parcoursup *	Autre	Nationalité française	Autre nationalité	Nationalité française	Autre nationalité		Nationalité française	Autre nationalité
Bachelor Management International des Arts Culinaires	1	150	250	12 600 €	13 230 €	1 800 €	2 800 €	4 380 €	18 780 €	20 410 €
Année 2				12 600 €	13 230 €			2 630 €	15 230 €	15 860 €
Année 3				12 600 €	13 230 €			2 630 €	15 230 €	15 860 €
Bachelor Management International des Arts Culinaires	2		250	12 600 €	13 230 €	2 400 €	3 400 €	4 380 €	19 380 €	21 010 €
Année 3				12 600 €	13 230 €			2 630 €	15 230 €	15 860 €
Programme de préparation admission parallèle				2 100 €	2 100 €					
Bachelor Management International des Arts Culinaires	3		250	14 595 €	15 225 €	3 100 €	4 100 €	4 480 €	22 175 €	23 805 €
Programme de préparation admission parallèle				2 100 €	2 100 €					
Bachelor's International de la Pâtisserie	1	150	250	12 600 €	13 230 €	1 800 €	2 800 €	4 380 €	18 780 €	20 410 €
Année 2				12 600 €	13 230 €			2 630 €	15 230 €	15 860 €
Année 3				12 600 €	13 230 €			2 630 €	15 230 €	15 860 €
Bachelor's International de la Pâtisserie	2		250	12 600 €	13 230 €	2 400 €	3 400 €	4 380 €	19 380 €	21 010 €
Année 3				12 600 €	13 230 €			2 630 €	15 230 €	15 860 €
Programme de préparation admission parallèle				2 100 €	2 100 €					
Bachelor's International de la Pâtisserie	3		250	14 595 €	15 225 €	3 100 €	4 100 €	4 480 €	22 175 €	23 805 €
Programme de préparation admission parallèle				2 100 €	2 100 €					

*Frais de candidature Parcoursup pour les boursiers 70 euros

Programmes Septembre 2023	Année Rentrée	Frais de candidature		Frais de scolarité		Frais d'inscription		Coût additionnels Uniformes, forfait repas, matériel pédagogique, Alumni, activités sportives	Coût de scolarité*	
		Parcoursup *	Autre	Nationalité française	Autre nationalité	Nationalité française	Autre nationalité		Nationalité française	Autre nationalité
Bachelor's (Hons.) Management International de la Restauration	1	150	250	12 600 €	12 600 €	1 800 €	2 800 €	4 380 €	18 780 €	19 780 €
Année 2				12 285 €	12 285 €			2 630 €	14 915 €	14 915 €
Année 3				12 285 €	12 285 €			2 630 €	14 915 €	14 915 €
Année 4				12 285 €	12 285 €			2 630 €	14 915 €	14 915 €
Bachelor's (Hons.) Management International de la Restauration	2		250	12 600 €	12 600 €	2 400 €	3 400 €	4 380 €	19 380 €	20 380 €
Année 3				12 285 €	12 285 €			2 630 €	14 915 €	14 915 €
Année 4				12 285 €	12 285 €			2 630 €	14 915 €	14 915 €
Programme de préparation admission parallèle				2 100 €	2 100 €					
Bachelor's (Hons.) Management International de la Restauration	3		250	14 595 €	14 595 €	3 100 €	4 100 €	4 480 €	22 175 €	23 175 €
Année 4				12 285 €	12 285 €			2 630 €	14 915 €	14 915 €
Programme de préparation admission parallèle				2 100 €	2 100 €					
Bachelor's (Hons.) Management International de l'Hôtellerie	1	150	250	12 285 €	12 285 €	1 800 €	2 800 €	4 160 €	18 245 €	19 245 €
Année 2				12 285 €	12 285 €			2 630 €	14 915 €	14 915 €
Année 3				12 285 €	12 285 €			2 630 €	14 915 €	14 915 €
Année 4				12 285 €	12 285 €			2 630 €	14 915 €	14 915 €
Bachelor's (Hons.) Management International de l'Hôtellerie	2		250	12 285 €	12 285 €	2 400 €	3 400 €	4 160 €	18 845 €	19 845 €
Année 3				12 285 €	12 285 €			2 630 €	14 915 €	14 915 €
Année 4				12 285 €	12 285 €			2 630 €	14 915 €	14 915 €
Programme de préparation admission parallèle				2 100 €	2 100 €					
Bachelor's (Hons.) Management International de l'Hôtellerie	3		250	12 285 €	12 285 €	3 100 €	4 100 €	4 260 €	19 645 €	20 645 €
Année 4				12 285 €	12 285 €			2 630 €	14 915 €	14 915 €
Programme de préparation admission parallèle				2 100 €	2 100 €					
Bachelor's (Hons.) Management International de la Restauration et de l'Hôtellerie	4		250	14 700 €	14 700 €	3 600 €	4 600 €	2 930 €	21 230 €	22 230 €
Interne AC3				11 760 €	11 760 €			2 520 €	14 280 €	14 280 €
Programme de préparation admission parallèle				2 100 €	2 100 €					

*Frais de candidature Parcoursup pour les boursiers 70 euros

MES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES

- Où déposer ma candidature ?
- Quels documents pour mon dossier de candidature ?
- Quel tarif pour ma candidature ?



Vous candidatez pour une admission parallèle ?

Cliquez ici

[Rendez-vous directement sur notre site web pour votre dossier de candidature.](#)

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ EN 2^{ème} ou 3^{ème} ANNÉE :

Arts Culinaires:

Selon conditions, être titulaire d'un Bac+2 (ou équivalent international) dans l'univers de la cuisine.
Limite d'âge 26 ans au moment du dépôt de la candidature.

Hôtellerie et Restauration 2^{ème} année:

Selon conditions, avoir validé 60 crédits ECTS (ou équivalent international) dans l'univers de l'hôtellerie-restauration ou de la gestion.
Limite d'âge 26 ans au moment du dépôt de la candidature.
Possibilité de mise à niveau.

Hôtellerie et Restauration 3^{ème} année:

Selon conditions, avoir un bac+2et/ou 120 crédits ECTS (ou équivalent international) dans l'univers de l'hôtellerie-restauration ou de la gestion.
Limite d'âge 26 ans au moment du dépôt de la candidature.
Possibilité de mise à niveau.



DOSSIER ADMISSIONS PARALLÈLES

CONSTITUTION DU DOSSIER

Calendrier candidatures :

RENTÉE
D'AVRIL

- Ouverture des inscriptions : 1er octobre n-2
- Date de dépôt des dossiers : 31 janvier

RENTÉE DE
SEPTEMBRE

- Ouverture des inscriptions : 1er octobre n-1
- Date de dépôt des dossiers : 31 mai

ATTENTION

 **CONSULTEZ
RÉGULIÈREMENT
VOTRE MESSAGERIE
EMAIL (BOÎTE SPAM INCLUSE)
POUR NE PAS MANQUER
DES INFORMATIONS
OU MESSAGES IMPORTANTS.** 

Les dépôts de candidature se font exclusivement en ligne depuis le site internet <http://www.institutpaulbocuse.com>.

Le candidat est invité à créer un espace personnel candidat sur lequel il pourra suivre au jour le jour l'évolution de sa candidature.

Le candidat est seul responsable des informations fournies dans son dossier de candidature, et en particulier de son adresse de messagerie électronique et son numéro de téléphone qui constituent les seuls moyens de communiquer avec lui au fur et à mesure du déroulement de sa candidature, et de ses noms, prénoms, date et lieu de naissance, qui constituent les seuls moyens de vérifier son identité le jour des épreuves.

Ces derniers doivent donc être rigoureusement identiques à ceux qui figurent sur la pièce d'identité du candidat. Les candidatures doivent être déposées en ligne avant la date limite de dépôt des dossiers, 31 mai pour la rentrée de septembre, 31 janvier pour les rentrées d'avril.

Pour les candidats internationaux soumis à des démarches de procédures de visa, nous recommandons de nous faire parvenir leur candidature le plus rapidement possible. (Prévoir 2 mois, en moyenne, pour la procédure de visa). En conséquence, il est conseillé d'adresser le dossier de candidature le plus rapidement possible.

Les dossiers de candidature sont étudiés dans un délai de 8 jours après leur réception (hors période de fermeture de l'Institut Paul Bocuse). Le candidat est informé de son éligibilité et invité à s'inscrire sur l'une des sessions de tests d'admission ou est informé du refus de sa candidature. Dans cette hypothèse, il peut représenter sa candidature sur la prochaine rentrée académique. L'Institut Paul Bocuse n'est pas tenu de communiquer sur le motif de sa décision.

Programmes	3 Derniers bulletins de notes	Diplôme le plus récent	Lettre de motivation 300 mots	Cv	2 Lettres de recommandation	Pièce d'identité recto verso
Admissions parallèles	X	X	X	X	X	X

* Uniquement pour les candidats déjà titulaires d'un niveau baccalauréat ou de son équivalent étranger

Toute fausse déclaration, faux et usage de faux dans le dossier de candidature entraîne l'inéligibilité définitive du candidat. Dans l'hypothèse où ce constat serait avéré alors que l'étudiant est déjà inscrit à l'Institut, l'exclusion immédiate et sans recours est prononcée.

FRAIS DE CANDIDATURE

Les frais de candidature sont de 250€ à régler directement auprès de l'Institut Paul Bocuse, ils ne sont pas remboursables.

Le règlement des frais de candidature peut s'effectuer :

- Prioritairement dans l'objectif de ne pas prolonger les délais de traitement)
 - Par paiement Flywire sécurisé en ligne depuis le portail d'inscription (frais à la charge du candidat)
 - Par virement bancaire (frais à la charge du candidat)

RÉUSSIR MON CONCOURS

- Quelles épreuves ?
- Résultats
- Inscription



DÉROULÉ DU CONCOURS

Déroulé des tests d'admission parallèle



QCM 120 questions

Culture Générale
Culture Métier
Bases de calcul
Grammaire et orthographe
Durée 60 min
80 points ramenés à une
moyenne /20



Test de positionnement anglais / français*

Durée 50 min
100 points ramenés à
une moyenne /20

*selon la langue
d'enseignement choisie



Entretien individuel

Jury composé de 2 personnes
dans la langue d'enseignement
choisie.

Permet au candidat de convaincre
de sa motivation, d'exprimer ses
envies et de démontrer
l'organisation de sa pensée et
de son esprit de synthèse

Durée 40 min
Évaluation qualitative



IMPORTANT

Les candidats postulant en **admission parallèle en 3^{ème} année en Arts Culinaires** auront une épreuve technique en cuisine ou pâtisserie, en fonction de la majeure choisie d'une durée de 225min, en présentiel, sur le site d'Ecully.

PUBLICATIONS DES RÉSULTATS

Une Commission d'admission se réunit dans les dix jours qui suivent les épreuves et statue sur l'admission, la mise en liste d'attente ou le refus du candidat. Dans cette hypothèse, il peut représenter sa candidature sur la prochaine rentrée académique.

La décision de la Commission d'Admission est souveraine et est communiquée directement au candidat, par courriel, dans les cinq jours qui suivent la date de la Commission. Toute admission est soumise à validation par le jury du rectorat.

MON ADMISSION

➤ Mon inscription administrative



MODALITÉS D'INSCRIPTION

ATTENTION

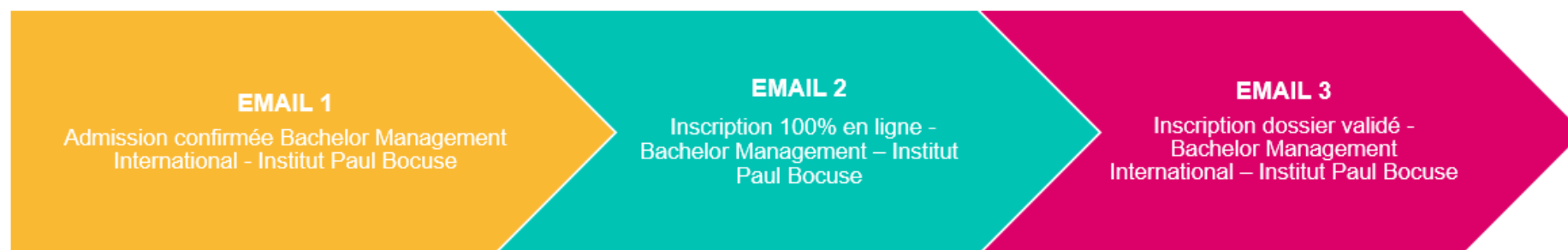


**CONSULTEZ
RÉGULIÈREMENT
VOTRE MESSAGERIE**

**EMAIL (BOÎTE SPAM INCLUSE)
POUR NE PAS MANQUER
DES INFORMATIONS
OU MESSAGES IMPORTANTS.**

Le candidat accepte son admission avec le règlement de ses frais d'inscription dans les plus brefs délais et au plus tard 10 jours à compter de la réception du premier email d'admission. (cf. Tableau des tarifs)

Le montant des frais d'inscription est supérieur pour les candidats non français car ils bénéficient d'un service dédié : aide personnalisée et soutien administratif, recherche d'hébergement, démarches de visa, etc...



Le règlement des frais d'inscription peut se faire par :

Carte bancaire en ligne
depuis le portail
d'inscription
(frais à la charge du candidat)

Virement bancaire
(frais à la charge du candidat)

Sans règlement des frais d'inscription au terme des 3 semaines calendaires à compter de la date de réception du premier email d'admission, le candidat est considéré comme démissionnaire.

L'Institut Paul Bocuse peut être amené à procéder au remboursement total des frais d'inscription sur frais nets perçus dans les cas suivants :

- Rétractation par le candidat dans les 14 jours qui suivent la réception de la somme sur le compte de l'Institut Paul Bocuse, date de validation dans le compte du candidat faisant foi.
- Non-obtention du visa étudiant annoncée au plus tard un mois avant la date du début du programme sur présentation d'un justificatif officiel.
- Non-obtention du diplôme ayant permis la candidature au plus tard un mois avant la date du début du programme sur présentation d'un justificatif officiel.
- Non ouverture du programme annoncé par l'Institut à la date prévue.

DEMANDE DE REPORT

Dans certains cas (non-obtention de visa, du diplôme requis, accident, maladie, etc.) il est possible d'obtenir un report d'intégration d'un an. Le bénéfice de l'admission est ainsi conservé et le candidat peut intégrer l'école à la rentrée suivante.

Les demandes de report d'intégration doivent être formulées par mail à admissions@institutpaulbocuse.com un mois avant la date du début du programme. Il revient au Directeur de l'Ecole de l'accepter, ou non. Compte tenu du report de votre rentrée l'échéancier financier sera mis à jour selon les modalités financières de votre nouvelle date de rentrée.

Une demande de report ne modifie en rien la procédure d'inscription dans l'école. En particulier, elle n'exempte pas le candidat du paiement de ses frais d'inscription dans les 3 semaines calendaires après l'annonce du résultat, ni de la fourniture de l'obtention de son diplôme un mois avant la date du début du programme.

En cas de refus de visa l'année suivante, les frais d'inscription sont remboursés selon les modalités de remboursement évoquées plus haut.

DÉTAILS DES FRAIS DE SCOLARITÉ



(a) Facturation

La facture des frais d'études et frais complémentaire est établie annuellement. Le règlement peut être échelonné en 10 échéances par prélèvement bancaire norme SEPA uniquement.

(b) Frais de Scolarité

Ils incluent les enseignements, les visites et conférences organisées par l'Institut.

FRAIS COMPLÉMENTAIRES

(a) Repas et boissons

Au début de chaque année académique, la carte étudiante est chargée d'un montant crédité au compte de l'étudiant pour une somme considérée comme le minimum de consommations dépensées en repas et boissons sur les différents points de vente du campus (ce qui correspond à une demi-pension du lundi au vendredi).

(b) Matériel pédagogique

Il comprend entre autres : la carte étudiant internationale ISIC, le kit de rentrée, les supports et ouvrages pédagogiques, les droits d'auteurs, les licences Office 365, Cesim Business Game, la e-bibliothèque.

A noter que l'étudiant devra se doter d'un ordinateur portable (PC ou Mac) adapté aux usages bureautiques modernes ...

(c) Adhésion au Réseau des diplômés

Fort de plus de 3000 diplômés présents dans près de 100 pays dans le monde, le réseau « Alumni » se distingue par ses actions professionnelles et pluridisciplinaires au service des étudiants et diplômés. L'adhésion annuelle permet d'être informé, en priorité, des opportunités réseau : mises en relation, rencontres Alumni, offres d'emploi, offres privilège...

BOURSES ET PRÊT ÉTUDIANT



BOURSES DU CROUS

L'Institut Paul Bocuse est le 1er établissement d'enseignement supérieur privé en hôtellerie et restauration à avoir la double reconnaissance de l'Etat : celle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et celle du Ministère du Travail.

La reconnaissance par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation vous permet de pouvoir bénéficier, sous certaines conditions, des bourses sociales du Crous et ainsi profiter de ses avantages tels que la prise en charge partielle du coût de votre formation, l'exonération des droits d'inscription universitaires et l'exonération de la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus). De plus amples détails sont disponibles sur le site internet de l'Institut Paul Bocuse.



Crous bourses

PRÊT ÉTUDIANT

L'Institut Paul Bocuse a négocié des taux préférentiels auprès de banques partenaires afin de faciliter le financement des études (Voir conditions sur notre site internet.).



CIC

8 Place Charles de Gaulles
69130 Écully

Tél. : +33 4 37 70 39 88



BNP PARIBAS

BNP PARIBAS

16 rue de Veyssière
69130 Écully

Tél. : +33 4 72 86 03 29



CAISSE
D'ÉPARGNE

CAISSE D'ÉPARGNE

4/6 allées des Tullistes
69130 Écully

Tél. : +33 4 78 33 72 81

TARIFS 2023/2024

- Rentrée Avril 2023
- Rentrée Septembre 2023



TARIFS AVRIL 2023

Programmes avril 2023	Année Rentrée	Frais de candidature	Frais d'inscription		Frais de scolarité		Coût additionnels Uniformes, forfait repas, matériel pédagogique, Alumni, activités sportives	Coût de scolarité	
			Nationalité française	Autre nationalité	Nationalité française	Autre nationalité		Nationalité française	Autre nationalité
Bachelor Management International des Arts Culinaires	2	250	2 300 €	3 300 €	12 000 €	12 600 €	4 380 €	18 680 €	20 280 €
Année 3					12 000 €	12 600 €	2 630 €	14 630 €	15 230 €
Programme de préparation admission parallèle					2 000 €	2 000 €			
Bachelor's (Hons.) Management International de l'Hôtellerie	2	250	2 300 €	3 300 €	11 700 €	11 700 €	4 160 €	18 160 €	19 160 €
Année 3					11 700 €	11 700 €	2 630 €	14 330 €	14 330 €
Année 4					11 700 €	11 700 €	2 630 €	14 330 €	14 330 €
Programme de préparation admission parallèle					2 000 €	2 000 €			
Bachelor's (Hons.) Management International de l'Hôtellerie	3	250	3 000 €	4 000 €	11 700 €	11 700 €	4 260 €	18 960 €	19 960 €
Année 4					11 700 €	11 700 €	2 630 €	14 330 €	14 330 €
Programme de préparation admission parallèle					2 000 €	2 000 €			

TARIFS SEPTEMBRE 2023

Programmes Septembre 2023	Année Rentrée	Frais de candidat	Frais de scolarité		Frais d'inscription		Coût additionnels Uniformes, forfait repas, matériel pédagogique, Alumni, activités sportives	Coût de scolarité*	
			Nationalité française	Autre nationalité	Nationalité française	Autre nationalité		Nationalité française	Autre nationalité
Bachelor Management International des Arts Culinaires	2	250	12 600 €	13 230 €	2 400 €	3 400 €	4 380 €	19 380 €	21 010 €
Année 3			12 600 €	13 230 €			2 630 €	15 230 €	15 860 €
Programme de préparation admission parallèle			2 100 €	2 100 €					
Bachelor Management International des Arts Culinaires	3	250	14 595 €	15 225 €	3 100 €	4 100 €	4 480 €	22 175 €	23 805 €
Programme de préparation admission parallèle			2 100 €	2 100 €					
Bachelor's International de la Pâtisserie	2	250	12 600 €	13 230 €	2 400 €	3 400 €	4 380 €	19 380 €	21 010 €
Année 3			12 600 €	13 230 €			2 630 €	15 230 €	15 860 €
Programme de préparation admission parallèle			2 100 €	2 100 €					
Bachelor's International de la Pâtisserie	3	250	14 595 €	15 225 €	3 100 €	4 100 €	4 480 €	22 175 €	23 805 €
Programme de préparation admission parallèle			2 100 €	2 100 €					
Bachelor's (Hons.) Management International de la Restauration	2	250	12 600 €	12 600 €	2 400 €	3 400 €	4 380 €	19 380 €	20 380 €
Année 3			12 285 €	12 285 €			2 630 €	14 915 €	14 915 €
Année 4			12 285 €	12 285 €			2 630 €	14 915 €	14 915 €
Programme de préparation admission parallèle			2 100 €	2 100 €					
Bachelor's (Hons.) Management International de la Restauration	3	250	14 595 €	14 595 €	3 100 €	4 100 €	4 480 €	22 175 €	23 175 €
Année 4			12 285 €	12 285 €			2 630 €	14 915 €	14 915 €
Programme de préparation admission parallèle			2 100 €	2 100 €					
Bachelor's (Hons.) Management International de l'Hôtellerie	2	250	12 285 €	12 285 €	2 400 €	3 400 €	4 160 €	18 845 €	19 845 €
Année 3			12 285 €	12 285 €			2 630 €	14 915 €	14 915 €
Année 4			12 285 €	12 285 €			2 630 €	14 915 €	14 915 €
Programme de préparation admission parallèle			2 100 €	2 100 €					
Bachelor's (Hons.) Management International de l'Hôtellerie	3	250	12 285 €	12 285 €	3 100 €	4 100 €	4 260 €	19 645 €	20 645 €
Année 4			12 285 €	12 285 €			2 630 €	14 915 €	14 915 €
Programme de préparation admission parallèle			2 100 €	2 100 €					

CANDIDATURES 4ÈME ANNÉE ET MASTER'S DEGREE

MES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES

RÉUSSIR MON CONCOURS

MON ADMISSION

DÉTAIL DES FRAIS DE SCOLARITÉ

BOURSES ET PRETS ÉTUDIANTS

TARIFS 2023/2024



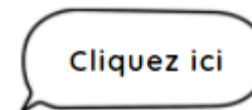
MES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES

- Où déposer ma candidature ?
- Quels documents pour mon dossier de candidature ?
- Quel tarif pour ma candidature ?



Vous candidatez pour une 4^{ème} année ou un master ?

[Rendez-vous directement sur notre site web pour votre dossier de candidature.](#)



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

(a) Conditions d'éligibilité 4ème année de spécialisation

- Diplôme préparé : Bachelor (Hons) Diplôme visé BAC +4 (+60 ECTS)
- Durée : 7 mois + stage de 6 mois
- Langues d'enseignement : français/anglais
- Rentrée : janvier
- Diplôme requis : titulaire d'un BAC+3 ou équivalent
- Possibilité de mise à niveau de 2 mois

(b) Conditions d'éligibilité Master's in Culinary Leadership & Innovation

- Diplômes préparés : Titre RNCP niveau 7 et Master's degree délivré par l'Université de Haaga-Helia (Finlande)
- Durée : 18 mois (120 ECTS)
- Langue d'enseignement : 100% anglais
- Diplôme requis : titulaire d'un BAC+3 en hôtellerie, restauration, ou équivalent*
- Rentrée : août

- Un module d'immersion professionnelle de six semaines, préalable à la formation, vous est proposé si vous avez besoin d'acquérir les bases des techniques culinaires.

(c) Conditions d'éligibilité MSc in International Hospitality Management

- Diplômes préparés : Titre RNCP niveau 7 et MSc délivré par EMLyon
- Durée : 16 mois (120 ECTS)
- Langue d'enseignement : anglais
- Diplôme requis : titulaire d'un BAC+4 ou équivalent*
- Rentrée : septembre

DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION



**CONSULTEZ
RÉGULIÈREMENT
VOTRE MESSAGERIE
EMAIL (BOÎTE SPAM INCLUSE)
POUR NE PAS MANQUER
DES INFORMATIONS
OU MESSAGES IMPORTANTS.**

CONSTITUTION DU DOSSIER

Calendrier candidatures :

4ÈME ANNÉE

- Ouverture des inscriptions : 1er octobre n-2
- Date de dépôt des dossiers : décembre

MASTERS

- Ouverture des inscriptions : 1er octobre n-1
- Date de dépôt des dossiers : août

Pour les candidatures 4ème année et Master's in Culinary Leadership & Innovation

Les dépôts de candidature se font exclusivement en ligne depuis le site internet <https://www.institutpaulbocuse.com/>.

Le candidat est invité à créer un espace personnel candidat sur lequel il pourra suivre au jour le jour l'évolution de sa candidature.

Le candidat est seul responsable des informations fournies dans son dossier de candidature, et en particulier de son adresse de messagerie électronique et son numéro de téléphone qui constituent les seuls moyens de communiquer avec lui au fur et à mesure du déroulement de sa candidature, et de ses noms, prénoms, date et lieu de naissance, qui constituent les seuls moyens de vérifier son identité le jour des épreuves.

Ces derniers doivent donc être rigoureusement identiques à ceux qui figurent sur la pièce d'identité du candidat. Les candidatures doivent être déposées en ligne avant la date limite de dépôt des dossiers.

Pour les candidats internationaux soumis à des démarches de procédures de visa, nous recommandons de nous faire parvenir leur candidature le plus rapidement possible. (Prévoir 2 mois, en moyenne, pour la procédure de visa). En conséquence, il est conseillé d'adresser le dossier de candidature le plus rapidement possible.

Les dossiers de candidature sont étudiés dans un délai de 8 jours après leur réception (hors période de fermeture de l'Institut Paul Bocuse). Le candidat est informé de son éligibilité et invité à s'inscrire sur l'une des sessions de tests d'admission ou est informé du refus de sa candidature. Dans cette hypothèse, il peut représenter sa candidature sur la prochaine rentrée académique. L'Institut Paul Bocuse n'est pas tenu de communiquer sur le motif de sa décision.

Programmes	3 Derniers bulletins de notes	Diplôme le plus récent	Lettre de motivation 300 mots	Cv	2 Lettres de recommandation	Pièce d'identité recto verso
4 ^{ème} année et master MCLI	X	X	X	X	X	X

* Uniquement pour les candidats déjà titulaires d'un niveau baccalauréat ou de son équivalent étranger

(a) Pour les candidatures internes

Concernant les candidats de 3ème année de Bachelor Management International des Arts Culinaires de l'Institut Paul Bocuse désireux de poursuivre en 4ème année du Bachelor (Hons) Management International de l'Hôtellerie et de la Restauration ou en programme Masters en Culinary Leadership & Innovation, voici les éléments demandés:

- :
- Documents nécessaires : CV + lettre de motivation + 2 lettres de recommandation
- Procédure d'admission : entretien avec la direction du programme et la direction des Post Grad
- Tarifs identiques aux HRM3 passant en HRM4, pas de frais de candidature ni d'inscription
- Tarif interne pour le programme Masters en Culinary Leadership & Innovation, pas de frais de candidature ni d'inscription
- Pour la candidature en ligne, choisir la voie d'admission : Poursuite Interne.

Toute fausse déclaration, faux et usage de faux dans le dossier de candidature entraîne l'inéligibilité définitive du candidat. Dans l'hypothèse où ce constat serait avéré alors que l'étudiant est déjà inscrit à l'Institut, l'exclusion immédiate et sans recours est prononcée.

Pour le MSc in International Hospitality Management

Inscriptions et modalités sur le site de l'emlyon business school

<https://msc-hospitality.com/fr>

FRAIS DE CANDIDATURE

Les frais de candidature sont de 250€ à régler directement auprès l'Institut Paul Bocuse. Les frais de dossiers de candidature ne sont pas remboursables.

Le règlement des frais de candidature peut s'effectuer :

- Prioritairement : (dans l'objectif de ne pas prolonger les délais de traitement)
 - Par paiement sécurisé Flywire en ligne depuis le portail d'inscription (frais à la charge du candidat)
 - Par virement bancaire (frais à la charge du candidat)

Conformément à la loi française, le candidat dispose d'un délai de quatorze jours à partir de la date de validation de son paiement pour se rétracter et obtenir le remboursement des frais de candidature. Pour se rétracter, le candidat doit en faire la demande par mail à candidature@institutpaulbocuse.com.

Le calendrier des journées de sélections est à la disposition des candidats sur la plateforme de candidature une fois l'éligibilité confirmée et est régulièrement mis à jour. Si aucune session d'admission n'est proposée dans le pays de résidence du candidat, ce dernier est invité à le signaler auprès de l'équipe Admissions via la boîte mail admissions@institutpaulbocuse.com.

Pour les candidats domiciliés hors de France, les tests d'admission peuvent être organisés à distance ou in-situ selon les zones géographiques (hors de France).

RÉUSSIR MON CONCOURS

- Quelles épreuves ?
- Résultats
- Inscription



DÉROULÉ DU CONCOURS

Déroulé des tests d'admission en 4^{ème} année

Un grand oral de 45 minutes avec un jury composé de 2 jurés :

1. Restitution de votre compréhension d'un texte académique en anglais envoyé une heure avant l'entretien.
2. Expression de votre motivation en français et/ou en anglais

Déroulé des tests d'admission Master's in Culinary Leadership & Innovation

Le processus d'entretien d'admission débute par un test écrit de 60 mn en anglais, permettant d'évaluer votre compréhension écrite, votre niveau de calculs et d'analyse critique.

A l'issue de ce test, un entretien en anglais sur votre motivation, votre parcours antérieur et vos projets de carrière sera réalisé par le responsable du programme ou le Directeur académique.

PUBLICATIONS DES RÉSULTATS

Une Commission d'admission se réunit dans les dix jours qui suivent les épreuves et statue sur l'admission, la mise en liste d'attente ou le refus du candidat. Dans cette hypothèse, il peut représenter sa candidature sur la prochaine rentrée académique.

La décision de la Commission d'Admission est souveraine et est communiquée directement au candidat, par courriel, dans les cinq jours qui suivent la date de la Commission. Toute admission est soumise à validation par le jury du rectorat.

MON ADMISSION

- [Mon inscription administrative](#)

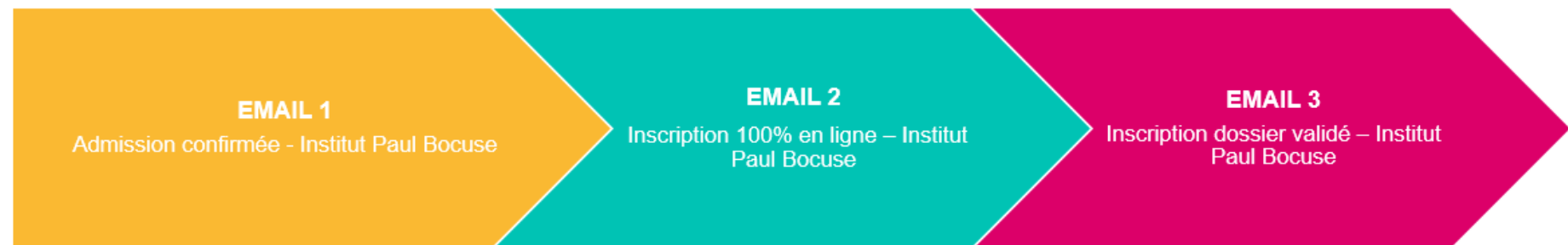


ATTENTION

 **CONSULTEZ
RÉGULIÈREMENT
VOTRE MESSAGERIE
EMAIL (BOÎTE SPAM INCLUSE)
POUR NE PAS MANQUER
DES INFORMATIONS
OU MESSAGES IMPORTANTS.** 

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le candidat accepte son admission avec le règlement de ses frais d'inscription dans les plus brefs délais et au plus tard 10 jours à compter de la réception du premier email d'admission. (cf. Tableau des tarifs)



Le montant des frais d'inscription est supérieur pour les candidats non français car ils bénéficient d'un service dédié : aide personnalisée et soutien administratif, recherche d'hébergement, démarches de visa, etc.

Le règlement des frais d'inscription peut se faire par :



Carte bancaire en ligne
depuis le portail
d'inscription
(frais à la charge du candidat)

Virement bancaire
(frais à la charge du candidat)

Sans règlement des frais d'inscription au terme des 3 semaines calendaires à compter de la date de réception du premier email d'admission, le candidat est considéré comme démissionnaire.

L'Institut Paul Bocuse peut être amené à procéder au remboursement total des frais d'inscription sur frais nets perçus dans les cas suivants :

- Rétractation par le candidat dans les 14 jours qui suivent la réception de la somme sur le compte de l'Institut Paul Bocuse, date de validation dans le compte du candidat faisant foi.
- Non-obtention du visa étudiant annoncée au plus tard un mois avant la date du début du programme sur présentation d'un justificatif officiel.
- Non-obtention du diplôme ayant permis la candidature au plus tard un mois avant la date du début du programme sur présentation d'un justificatif officiel.
- Non ouverture du programme annoncé par l'Institut à la date prévue.

DEMANDE DE REPORT

Dans certains cas (non-obtention de visa, du diplôme requis, accident, maladie, etc.) il est possible d'obtenir un report d'intégration d'un an. Le bénéfice de l'admission est ainsi conservé et le candidat peut intégrer l'école à la rentrée suivante.

Les demandes de report d'intégration doivent être formulées par mail à admissions@institutpaulbocuse.com un mois avant la date du début du programme. Il revient au Directeur de l'Ecole de l'accepter, ou non. Compte tenu du report de votre rentrée, l'échéancier financier sera mis à jour selon les modalités financières de votre nouvelle date de rentrée.

Une demande de report ne modifie en rien la procédure d'inscription dans l'école. En particulier, elle n'exempte pas le candidat du paiement de ses frais d'inscription dans les 3 semaines calendaires après l'annonce du résultat, ni de la fourniture de l'obtention de son diplôme un mois avant la date du début du programme.

En cas de refus de visa l'année suivante, les frais d'inscription sont remboursés selon les modalités de remboursement évoquées plus haut.

DÉTAILS DES FRAIS DE SCOLARITÉ



(a) Facturation

La facture des frais d'études et frais complémentaire est établie annuellement, le règlement peut être échelonné en 10 échéances par prélèvement bancaires norme SEPA uniquement.

(b) Frais de Scolarité

Ils incluent les enseignements, les visites et conférences organisées par l'Institut.

FRAIS COMPLÉMENTAIRES

(a) Repas et boissons

Au début de chaque année académique, la carte étudiante est chargée d'un montant crédité au compte de l'étudiant pour une somme considérée comme le minimum de consommations dépensées en repas et boissons sur les différents points de vente du campus (ce qui correspond à une demi-pension du lundi au vendredi).

(b) Matériel pédagogique

Il comprend : la carte étudiant internationale ISIC, le kit de rentrée, les supports et ouvrages pédagogiques, les droits d'auteurs, les licences Office 365, Cesim Business Game, la e-bibliothèque.

A noter que l'étudiant devra se doter d'un ordinateur portable (PC ou Mac) adapté aux usages bureautiques modernes ...

(c) Adhésion au Réseau des diplômés

Fort de plus de 3000 diplômés présents dans près de 100 pays dans le monde, le réseau « Alumni » se distingue par ses actions professionnelles et pluridisciplinaires au service des étudiants et diplômés. L'adhésion annuelle permet d'être informé, en priorité, des opportunités réseau : mises en relation, rencontres Alumni, offres d'emploi, offres privilège...

(d) Frais optionnels

Le candidat a la possibilité de suivre, une période de mise à niveau avant la rentrée en 4ème année.

BOURSES ET PRÊT ÉTUDIANT



BOURSES DU CROUS

L'Institut Paul Bocuse est le 1er établissement d'enseignement supérieur privé en hôtellerie et restauration à avoir la double reconnaissance de l'Etat : celle du Ministère du Travail et celle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Grâce à cette accréditation, vous pouvez désormais bénéficier, sous certaines conditions, des bourses sociales du Crous et ainsi profiter de ses avantages tels que la prise en charge partielle du coût de votre formation, l'exonération des droits d'inscription universitaires et l'exonération de la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus). De plus amples détails se trouvent sur le site internet de l'Institut Paul Bocuse.



PRÊT ÉTUDIANT

L'Institut Paul Bocuse a négocié des taux préférentiels auprès de banques partenaires afin de faciliter le financement des études (Voir conditions sur notre site internet.).



CIC

8 Place Charles de Gaulles
69130 Écully

Tél. : +33 4 37 70 39 88



BNP PARIBAS

16 rue de Veyssière
69130 Écully

Tél. : +33 4 72 86 03 29



CAISSE
D'ÉPARGNE

CAISSE D'ÉPARGNE

4/6 allées des Tullistes
69130 Écully

Tél. : +33 4 78 33 72 81

TARIFS 2023/2024

- Bachelors (Hons) Management de l'Hôtellerie et de la Restauration
- Masters's in Culinary leadership & innovation



Programmes Septembre 2023 / Janvier 2024	Année Rentrée	Frais de candidature		Frais de scolarité		Frais d'inscription		Coût additionnels Uniformes, forfait repas, matériel pédagogique, Alumni, activités sportives	Coût de scolarité*	
		Parcoursup *	Autre	Nationalité française	Autre nationalité	Nationalité française	Autre nationalité		Nationalité française	Autre nationalité
Programmes rentrée Janvier 2024 (rentrée en Septembre 2023 pour les programmes de préparation)										
Bachelor's (Hons.) Management International de la Restauration et de l'Hôtellerie	4		250	14 700 €	14 700 €	3 600 €	4 600 €	2 930 €	21 230 €	22 230 €
Interne AC3				11 760 €	11 760 €			2 520 €	14 280 €	14 280 €
Programme de préparation admission parallèle				2 100 €	2 100 €					
Programme rentrée Septembre 2023										
Master's in Culinary Leadership & Innovation	5									
Interne				13 335 €	13 335 €			2 420 €	15 755 €	15 755 €
PIP - 6 weeks				7 400 €	7 400 €					
Externe + PIP			250	22 260 €	22 260 €	3 600 €	4 600 €	2 820 €	28 680 €	29 680 €
Externe			250	19 005 €	19 005 €	3 600 €	4 600 €	2 820 €	25 425 €	26 425 €

REGLEMENT DES ETUDES BACHELORS

Vous avez choisi l'Institut Paul Bocuse pour construire votre avenir professionnel. Si aujourd'hui votre projet reste encore un rêve, il peut devenir réalité demain.

Notre ambition est de vous accompagner sur le chemin de l'Excellence, dans un environnement riche de sa diversité.

Le présent règlement fixe les règles garantissant le bon fonctionnement de votre formation. Ces règles partagées et respectées par tous donneront tout leur sens aux valeurs que nous portons.

Respect – Exigence – Générosité – Ethique

(a) L'image du métier : la tenue vestimentaire

Le port de l'uniforme et de la tenue professionnelle spécifique, est un signe fort d'identité et d'appartenance à un métier. Il est obligatoire en 1ère et 2ème année, lors des enseignements pratiques ou théoriques et dans le cadre de représentations

externes. Le costume pour les garçons et le tailleur de couleur sombre pour les filles sont autorisés en 3ème année ainsi qu'une tenue « smart business casual by Institut Paul Bocuse » en 4ème année.

Les règles du dress code et de présentation sont exposées aux étudiants en début d'année.

(b) Le sens et l'esprit de l'accueil

Savoir accueillir et recevoir est une compétence indispensable à votre futur métier. Vous en apprendrez les règles élémentaires et professionnelles dans le cadre de vos cours mais vous aurez aussi et surtout, à le mettre en pratique au quotidien.

L'accueil est autant dans la parole que dans le geste, l'attitude, le regard. Toutes les personnes que vous croiserez à l'Institut et notamment ses invités qui seront aussi les vôtres, ne manqueront pas de remarquer le sens que vous donnez au mot « accueil ». Ce sens de l'accueil, vous le déclinerez entre étudiants, en facilitant l'intégration, la progression, l'écoute de ceux qui pourraient avoir besoin de votre aide ou de votre soutien.

Vous l'expérimenterez aussi, à l'occasion d'actions ou de missions caritatives ou événementielles. C'est là tout le savoir-faire, le savoir être et la générosité qui animent celles et ceux qui choisissent l'Institut Paul Bocuse.

(c) Espaces et outils d'apprentissage

Les locaux et les matériels mis à votre disposition sont entièrement dédiés à votre formation afin que vous puissiez apprendre et travailler dans les meilleures conditions.

Chacun doit donc se sentir concerné par le bien-être et la sécurité de l'autre. A ce titre, les points suivants relèvent d'une obligation de respect collectif et individuel :

- Les accès aux bâtiments pédagogiques sont libres pendant les heures de cours et selon les indications portées sur les plannings de cours.
- Les accès aux laboratoires sont autorisés en dehors des cours, en présence d'un professeur.
- Les accès aux 1er, 2ème et 3ème étages du Château sont autorisés pendant les heures d'ouverture sous

réserve de motifs spécifiques tels que des réunions ou nécessité de rencontre avec l'administration.

- L'accès au restaurant Saisons, en dehors des étudiants effectuant leur mise en situation professionnelle, est strictement réservé à la clientèle.
- La bibliothèque Gérard Pélisson fait l'objet d'un règlement et d'horaires spécifiques.

- Les places de stationnement à l'intérieur du parc du Vivier sont strictement réservées à la clientèle et aux visiteurs de l'Institut.

- Toute dégradation jugée volontaire ou liée à l'inobservation des consignes d'utilisation préconisées par les fabricants de matériels est de la responsabilité de l'étudiant.

- Conformément à la réglementation en vigueur, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux.

- La nourriture et les boissons (hors eau minérale) sont à consommer uniquement au bar et dans les espaces extérieurs.

- L'introduction de boissons alcoolisées ou de substances illicites et dangereuses pour la santé est formellement interdite.

- L'utilisation des téléphones portables et smartphones est strictement interdite pendant les cours et les réunions pédagogiques. La déconnexion durant les heures de repas est recommandée afin de préserver ces moments de convivialité.

- L'accès aux ascenseurs est strictement interdit sauf autorisation spéciale de la direction pédagogique.
- La copie sans autorisation, de logiciels, livres et supports pédagogiques, ainsi que l'emprunt sans accord préalable de matériels et marchandises appartenant à l'Institut, aux membres du personnel ou aux étudiants, seront assimilés à un vol et sanctionnés en conséquence.

(d) Protection des données informatiques (RGPD)

L'Institut Paul Bocuse s'engage à protéger toutes les informations personnelles fournies par le candidat. Les informations recueillies par l'Institut Paul Bocuse font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des étudiants et à établir des statistiques pour ses propres besoins ou pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », le candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir la communication des informations le concernant, il est invité à s'adresser à la direction des études.

(e) Carte ISIC et carte de badgeage

Les étudiants sont titulaires d'une carte étudiant reconnue internationalement (carte ISIC, International Student Identity Card). Cette carte est strictement personnelle et doit être utilisée dans le cas des contrôles suivants, sur les bornes dédiées :

- Dans les salles de classe et laboratoires pour les contrôles de présence. En cas de non-présentation, l'étudiant est indiqué « absent ».
- Dans les restaurants lors des déjeuners ou dîners.

Elle constitue également une carte prépayée pour un usage interne dont les modalités d'utilisation sont présentées lors de la rentrée. Les informations restent disponibles sur l'intranet de l'Institut.

En cas de perte ou de détérioration volontaire ou non de l'un ou l'autre de ces cartes, des frais de réédition seront facturés.

(f) Organisation et rôle de la représentation des étudiants Modalités de désignation des référents de classe

Chaque promotion est représentée par un ou deux référents de classe. Le référent de classe est élu par sa promotion dans le mois qui suit le début de sa formation. Sa mission couvre l'année universitaire. Il peut représenter sa candidature pour chaque année universitaire de sa formation.

Rôles et missions des référents de classe :

Le référent de classe facilite les relations entre sa promotion et la direction des formations. Il est en ce sens :

- Un relais d'information en sa qualité de porte-parole
- Un facilitateur dans la relation des étudiants entre eux, avec les professeurs et avec la Direction
- Il est également membre du Comité des Etudiants

Il lui appartient notamment :

- De rapporter à la direction des formations, toutes questions ou remarques qui nécessiteraient un éclairage auprès des étudiants
- De signaler les difficultés individuelles ou collectives rencontrées au sein de la promotion susceptible de

gêner la progression de l'apprentissage d'un ou plusieurs étudiants

- D'émettre des suggestions portées par l'ensemble de sa promotion sur les améliorations possibles dans le programme, en termes de contenu et/ou d'organisation
- D'exprimer librement, en confiance et avec respect, son point de vue et celui de sa promotion dans l'intérêt de la communauté étudiante qu'il représente.

Afin d'exercer son rôle avec efficacité, la Direction le tiendra informé des textes règlementaires régissant la pédagogie à l'Institut, des activités de formation (révision de programmes, stages, recrutement d'enseignants nouveaux, événements spéciaux, etc.) et de toute autre information utile à la communauté d'étudiants.

Organisation des réunions de référents de classe :

Une rencontre toutes les 4 à 6 semaines est planifiée par la Direction. Ces réunions sont organisées en semaine et en dehors des heures de cours.

Une liste de thèmes à aborder est transmise à la Direction au moins 48h avant la date fixée.

Un compte-rendu est rédigé à l'issue de chaque rencontre. Les référents seront en charge de partager les informations avec leur promotion.

Autres représentations du référent de classe :

Le référent de classe peut être amené, selon les circonstances :

- A représenter sa classe dans le cadre d'événements spéciaux
- A participer à des conseils de classe ou de discipline
- A participer à des réflexions menées par l'Institut sur le développement qualitatif de ses formations

Interruption anticipée de la mission :

Le référent de classe peut se libérer de son rôle par simple démission et sans préavis, transmise à la Direction par écrit. Si la promotion ne désigne aucun remplaçant, le poste restera vacant jusqu'à la fin de l'année universitaire, l'Institut n'ayant aucune obligation de nommer un référent de classe.

(i) Conditions de déplacement personnel des étudiants

L'étudiant est informé qu'il peut être amené à effectuer des déplacements à l'extérieur de l'Institut pour les besoins de sa formation (prospection terrain, enquêtes, etc.). S'il choisit de ne pas utiliser les transports en commun, il reconnaît avoir connaissance des obligations relatives à l'utilisation de ses moyens de transports personnels, à savoir :

- Détention d'un permis de conduire valide pour chaque conducteur
- Détention d'une assurance en cours de validité pour le véhicule utilisé
- Utilisation d'un véhicule bien entretenu et en état de circuler en toute sécurité
- Respect des règles du code de la route (ne pas prendre le volant sous l'emprise d'alcool, de drogues ou de médicaments notamment)
- Et toutes autres dispositions relevant du bon sens personnel et collectif

Tout manquement à ces obligations engage sa propre responsabilité

(j) Bibliothèque Gérard Pélisson

La bibliothèque est accessible à tous les étudiants et collaborateurs de l'Institut Paul Bocuse, permanents et vacataires, ainsi qu'à toute personne extérieure autorisée, désirant consulter sur place les documents mis en libre accès. Tout usager et lecteur inscrit a accès au fonds documentaire et, par le fait de sa fréquentation de la bibliothèque s'engage à respecter scrupuleusement les règles de fonctionnement ci-après qui vaut règlement intérieur.

Mission de la bibliothèque

La bibliothèque constitue un outil d'appui à l'enseignement, l'apprentissage, la culture et l'information professionnelle. Son fonds documentaire est composé de différentes ressources matérielles et numériques (ouvrages, périodiques, base de données, travaux d'étudiants...) qui sont mises à la disposition des usagers.

Inscription des lecteurs « étudiants »

La carte d'étudiant de l'Institut Paul Bocuse vaut carte de bibliothèque. Les droits de bibliothèque des étudiants sont acquittés avec leurs droits de scolarité.

Horaires d'ouverture

La bibliothèque adopte un horaire de 9h à 20h (du lundi au jeudi) et de 9h à 16h le vendredi. Toute modification sera indiquée par voie d'affichage à l'entrée de la bibliothèque et par message intranet au moins trois jours avant les changements d'horaires.

Consultation numérique

La bibliothèque électronique (internet, bases de données, documents numériques) est accessible sur les postes informatiques dédiés où les ressources numériques peuvent être consultées. Ces postes sont exclusivement réservés aux recherches documentaires. Les usagers sont tenus de respecter la législation en vigueur et les clauses des éditeurs. Il est rappelé en ce sens, que le chargement intégral de certains documents électroniques est interdit.

La personne en charge de la bibliothèque peut interrompre toute session informatique en contradiction avec ce règlement.

Consultation des documents

Les étudiants ont le libre accès à la consultation des ouvrages disponibles pendant les heures d'ouverture. Ils ne sont pas autorisés à emprunter des ouvrages, sauf autorisation de la Direction. Dans ce cas, il leur appartiendra de restituer les prêts dans un délai de 10 jours au plus.

En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'utilisateur remboursera le document au tarif en vigueur si le document est disponible dans le commerce et au tarif de substitution si le document est épuisé, complété des frais de livraison éventuels. Il ne lui est pas possible de remplacer lui-même le document.

Son droit d'accès à l'emprunt et à la consultation sera suspendu tant que les documents ne seront pas remboursés

Droits attachés aux documents

La bibliothèque de l'Institut Paul Bocuse respecte la législation en vigueur sur la reproduction des documents et celle relative aux droits d'auteurs. En conséquence, elle dégage sa responsabilité de toutes infractions aux règles énoncées précédemment.

Toutes les reproductions effectuées à l'intérieur ou à l'extérieur de la bibliothèque, sont à des fins exclusives de recherches ou d'études. La reproduction complète d'un document est interdite conformément à la législation en vigueur.

Respect des lieux, des équipements et des personnes

La bibliothèque est un lieu de travail et d'étude où le calme est respecté. Bien sûr, les usagers peuvent travailler en groupe, calmement.

Il est strictement interdit : de manger et boire de faire usage de son téléphone portable à l'intérieur de la bibliothèque (les téléphones portables doivent être éteints pour accéder à la bibliothèque).

En cas de trouble, dégradation, tentative de vol ou vol de documents, biens ou équipements constituant un préjudice pour la bibliothèque ou ses usagers, l'exclusion immédiate des lieux sera prononcée par la personne en charge de la bibliothèque.

Le Conseil de Discipline de l'Institut Paul Bocuse pourra être saisi et décidera des sanctions à prendre. Ces sanctions peuvent aller de l'exclusion temporaire ou définitive de la bibliothèque, voire de l'Institut Paul Bocuse.

Application du règlement intérieur

Le personnel de l'Institut, sous l'autorité de la Direction Générale de l'Institut Paul Bocuse, est chargé de l'application du présent règlement.

Par le fait de son entrée à la Bibliothèque, tout usager ou visiteur s'engage à se conformer au présent règlement.

REGLEMENT DES ETUDES ET EXAMENS

(a) Cadre général de l'évaluation

Le Règlement des études et examens définit les règles d'organisation du contrôle des connaissances et détermine les conditions de passage en année supérieure et d'obtention du diplôme. Il est porté à la connaissance des étudiants lors de chaque rentrée universitaire et est disponible sur le site intranet de l'Institut Paul Bocuse.

(b) Principes de base

Les connaissances et compétences sont mesurées chaque semestre et portent sur :

- L'acquisition des connaissances techniques et managériales (évaluation diagnostique).
 - La capacité à utiliser ces connaissances dans un contexte spécifique (évaluation formative).
 - L'aptitude à mettre en œuvre l'ensemble des acquis mettant en évidence les compétences déployées pour faire face à une situation donnée et/ou résoudre une problématique dans le cadre des apprentissages et de l'expérience en entreprise (évaluation sommative). Ce type d'évaluation est appelé « final »
 - L'attitude et le comportement (tenue, assiduité, participation en classe, esprit d'équipe, implication dans la vie de l'école).
- Selon le contexte, l'évaluation se traduit par un commentaire oral ou écrit, l'attribution d'une note de A à F et/ou d'une note de 0 à 20.

Toutes les notes peuvent être majorées ou minorées au sein d'une matière, en fonction de l'attitude et de l'assiduité de l'étudiant.

- Les évaluations finales intègrent un pourcentage ou coefficient supérieur aux autres types d'évaluation.

- Chaque année permet l'obtention de 60 crédits ECTS.
- Au cours de sa formation, l'étudiant a la possibilité de suivre un semestre d'études dans une école partenaire de l'Institut en Europe et dans le monde, dans le cadre d'Erasmus ou non. Cette démarche reste optionnelle et volontaire. Sa candidature est soumise à l'avis de l'Institut et à la décision de l'établissement partenaire. L'Institut prescrit les choix de cours et les crédits correspondants afin de pouvoir valider le semestre.
- L'obtention du diplôme est soumise à la validation de l'ensemble des enseignements (cours, stages en entreprise, semestre d'études à l'étranger le cas échéant) et à la décision du jury de diplomation.

(c) Modalités de l'évaluation

L'évaluation des enseignements et la progression de l'étudiant se mesurent au travers de différentes situations. Chaque matière constitutive de la maquette d'enseignement fait l'objet d'un contrôle de connaissances. Le tableau des évaluations est

présenté à chaque rentrée par la Direction de la formation ainsi que les dates de partiels.

Le tableau ci-dessous est communiqué à titre indicatif, il peut être adapté en fonction des circonstances de l'évaluation.

Les évaluations collectives intègrent une évaluation individuelle précisée dans le cahier des charges des projets. Cette note individuelle peut représenter 30 à 50 % de la note finale. A l'évaluation du ou des tuteurs s'ajoute l'évaluation entre étudiants d'un même groupe. L'Institut se réserve le droit d'apprécier l'objectivité et la sincérité de la note entre étudiants.

Par ailleurs, dans le cadre des stages en entreprise, l'évaluation du maître de stage ainsi que la production d'un rapport font l'objet d'une notation sur 20 (voir annexe 2).

(d) Communication des résultats

Les étudiants peuvent consulter les notes en ligne

Evaluations individuelles
<ul style="list-style-type: none">▪ Devoirs sur table préparé ou non▪ Présentation orale préparée ou non▪ Situations pratiques et expérientielles▪ Participation et exercices ene-apprentissage▪ Stages en entreprise▪ Rapport ou mémoire de stage (écrit et oral)▪ Attitude et comportement général▪ Dossiers et travaux de recherche
Evaluation collective
<ul style="list-style-type: none">▪ Projets de créativité▪ Projets analytiques▪ Mémoire de fin d'étude▪ Dossiers et travaux de recherche

dans leur espace personnel au fur et à mesure de leurs publications par les enseignants. Un bulletin de notes est publié dans l'espace personnel des étudiants à chaque fin de semestre.

(e) Moyenne générale annuelle et mentions

Note ≥ 16 Félicitations

Note $15 \geq 15,99$ Très bien

Note $14 \geq 14,99$ Bien

Les mentions sont calculées par le cumul des notes de l'année et sont portées sur le bulletin de notes.

Equivalence de notation (GPA : Grade Point Average)

France Note/20	$\geq 18-20$	$\geq 17-15$	$\geq 14.99-12$	$\geq 11.99-10.01$	10	$\leq 9-8$	≤ 7
	A	B	C	D	E	FX	F
	Excellent	Very good	Good	Satisfactory	Sufficient	Fail Resit needed	Fail
	A+, A	A-, B+, B	B-, C+, C	C-	D	Fail	Fail
	3.75 – 4.5	3.74 – 2.75	2.74 – 1.75	1.74-0.75	0.74	<0.73 Fail	Fail
	90-100	80-89	70-79	65-69	60-64	50-59	<50
ECTS	Nombre de crédits alloués par semestre ou par an						
Pays de l'U.E.	60 par an						
USA et Canada	15 par semestre						
China	12-18 depending on schools						
South Korea	18 par semestre						

(f) Conditions de validation des connaissances

La validation des connaissances est soumise à l'avis du conseil de classe durant le cursus. La composition du Conseil de Classe est laissée à l'initiative de la direction. Il est constitué de trois personnes au moins issues de l'équipe pédagogique. Il statue sur la validation du semestre, l'admission en année supérieure, le rattrapage ou le redoublement du semestre.

1. Passage dans le semestre supérieur

- Moyenne générale par module supérieure ou égale à 10/20
- Moyenne générale du semestre supérieure ou égale à 10/20
- Validation de tous les crédits du semestre

2. Passage en année supérieure

- Moyenne générale par module supérieure ou égale à 10/20

- Moyenne générale du semestre supérieure ou égale à 10/20
- Moyenne générale sur l'année supérieure ou égale à 12/20, les semestres de l'année en cours se compensant
- Validation des stages en entreprise
- Validation de tous les crédits, soit 60 ECTS pour l'année

A titre exceptionnel, une délibération spéciale du Jury (DSJ) peut être prononcée en faveur de l'étudiant si la moyenne de l'étudiant est proche des conditions requises et si ses résultats d'ensemble le permettent.

Cas particulier d'un semestre d'études à l'étranger :

- Validation des crédits obtenus dans l'université partenaire.
- Les crédits obtenus à l'étranger sont reconnus par l'Institut, toutefois, le système de notation n'est pas cumulatif à celui de l'Institut.
- En cas de non-obtention de la totalité des crédits requis, l'étudiant s'expose au redoublement du semestre à l'Institut.

(g) Conditions de rattrapage et de redoublement

1. Rattrapage

- Le rattrapage n'est en aucun cas systématique ou un droit dès lors qu'il s'agit d'absences non justifiées. Il est autorisé ou non par délibération du conseil de classe ou du jury de fin d'études.
- L'étudiant doit prendre ses dispositions pour être présent durant la période de rattrapage. En cas d'absence de sa part à la session de rattrapage, son semestre ne pourra être validé. Il s'expose au redoublement ou à l'exclusion de l'Institut.
- Le nombre de matières à rattraper est limité à 4 par semestre. Au-delà de 4 matières, le redoublement l'exclusion ou la non-admission au diplôme sont prononcés.
- Le rattrapage est requis pour une matière constitutive du module dès lors qu'elle est inférieure à 8/20
- L'épreuve de rattrapage est une évaluation de type sommative. Elle est organisée selon le calendrier universitaire.

- La note obtenue se substitue à celle(s) obtenue(s) précédemment dans la matière.
- Le rattrapage dans une même matière n'est possible qu'une seule fois dans le semestre.
- En cas d'échec à l'issue des épreuves de rattrapage, l'étudiant se verra proposer le redoublement.
- Il peut toutefois être admis en année conditionnelle si une matière et une seule ne lui permet pas de valider sa matière et son semestre après rattrapage. Dans ce cas, il dispose de l'ensemble de son cursus pour valider ses crédits manquants et prétendre au titre visé.

2. Redoublement

Le redoublement est proposé par le Conseil de Classe ou le jury de fin d'études dans les cas suivants :

- Plus de quatre matières non validées durant le semestre.
- Une ou plusieurs matières non validées à l'issue des épreuves de rattrapage.

Le redoublement n'est possible qu'une seule fois durant la formation.

Il peut concerner soit un semestre, soit l'année complète.

En cas de redoublement, la réalisation du stage ou le semestre de mobilité à l'étranger est soumis à la décision du conseil de classe qui peut décider de son report ou de sa dispense.

(h) Organisation du contrôle des connaissances

La présence aux examens est obligatoire, quelle que soit leur forme. En cas d'absence non justifiée à un contrôle, la note de 0 est automatiquement appliquée.

1. Evaluations continues

Le nombre d'évaluations par matière et les modalités choisies sont présentés en début de semestre par l'enseignant chargé de la matière.

En cas de retard dans le rendu des travaux attendus par l'enseignant, celui-ci a toute autorité pour

appliquer des pénalités de 0,5 point par demi-journée de retard.

2. Evaluations finales

L'évaluation finale (ou partiel) est majorée d'un coefficient supérieur à l'évaluation continue conformément à la maquette des enseignements. Elle s'inscrit dans un calendrier communiqué à l'étudiant en début de semestre.

Ce calendrier n'est pas modifié en cours d'année sauf circonstances exceptionnelles constatées par l'Institut.

3. Accès à la salle d'examen et en jury de soutenance

Retard :

En cas de retard, quelle que soit la circonstance, le surveillant en charge de l'examen ou le président du jury dans le cas de soutenance orale, est libre d'autoriser ou non, l'accès à la salle. Le retard est consigné dans le compte- rendu de surveillance.

Toutefois, le retard ne peut excéder une demi-heure quelle que soit la durée de l'épreuve. L'étudiant ne bénéficiera pas d'un report de temps de composition

ou de soutenance et des pénalités de retard lui seront appliquées.

Il est interdit :

D'apporter nourriture et boissons autres qu'eau minérale en bouteille plastique, de communiquer entre étudiants ou avec l'extérieur, d'utiliser des documents ou matériels autres que ceux remis durant les épreuves ou autorisés par l'enseignant responsable de l'examen.

Les téléphones portables doivent être éteints, les calculatrices et montres électroniques à mémoire sont interdites.

Ces interdictions ne sont pas exhaustives. La Direction se réserve le droit de les modifier en cours d'année sous réserve que les étudiants en soient informés oralement ou par écrit.

4. Fraude et plagiat

Est considérée comme fraude, tout acte ou comportement qui donne à l'étudiant un avantage indu. En cas de flagrant délit ou de tentative, le professeur ou le surveillant de l'épreuve prend toutes

les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude et établira un procès-verbal.

Sauf si le comportement de l'étudiant et/ou la situation de fraude perturbe le bon déroulement de la session d'examen, l'épreuve du candidat n'est pas interrompue mais il sera pénalisé et/ou convoqué en conseil de discipline selon la gravité des faits. La fraude peut être supposée ou constatée au moment des corrections de l'examen.

Dans cette hypothèse, le ou les étudiants concernés seront convoqués en Conseil de Discipline et s'exposent à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'Institut et/ou l'interdiction de se présenter aux examens durant deux ans.

Le plagiat constitue une fraude caractérisée qui peut se traduire par l'appropriation volontaire ou non, explicite ou implicite, de tout ou partie d'un document quelle que soit sa nature (support écrit ou vidéo).

Il porte atteinte à la propriété intellectuelle de ses auteurs. Tout étudiant a connaissance durant sa formation, des règles de respect du droit d'auteur et s'engage à les appliquer. Il est informé que l'Institut peut recourir à l'utilisation d'un logiciel anti-plagiat à tout moment.

Toute sanction relative à la fraude ou au plagiat entraîne la nullité de l'épreuve correspondante ou de la session d'examen. L'étudiant est convoqué en Conseil de Discipline qui peut, selon la gravité des faits et la nature du contentieux, prononcer l'exclusion de l'Institut et l'interdiction de se présenter à un examen durant deux ans.

(i) Obtention du diplôme – Composition des jurys

L'admission au diplôme est prononcée aux mêmes conditions que celles énoncées dans le paragraphe 2.2., après la réalisation complète d'un stage de 6 mois qui s'effectue dans la même entreprise, en France ou à l'étranger.

Composition du jury de fin d'études : interne à l'Institut Paul Bocuse, il est composé du Directeur Académique, du Directeur de la formation, du Responsable Talent Management et de deux enseignants dont un enseignant-chercheur. Il notifie la liste des étudiants admissibles au diplôme sous réserve du bon accomplissement du stage, des étudiants ajournés et autorisés à se présenter à la

session de rattrapage ou des étudiants non admissibles.

Composition du jury de diplôme : le jury se réunit après la session de rattrapage et à l'issue du stage de fin d'études. Conformément à l'arrêté ministériel du 8 mars 2001 paru au Journal Officiel du 16 mars 2001, le jury est nommé par le Recteur d'académie qui désigne le président du jury appartenant à un corps enseignant-chercheur ainsi que le vice-président, qui le supplée en cas d'empêchement. Le Recteur ou son représentant participe au jury avec voix consultative lors des délibérations.

Les décisions du jury sont souveraines. L'étudiant bénéficie toutefois d'un droit de regard sur ses copies d'examens.

Publication des résultats : les résultats sont annoncés par voie d'affichage dans l'espace dédié au sein de l'Institut et par courriel, la date de l'accusé de remise au destinataire faisant foi.

(j) Assiduité et comportement

L'assiduité et le comportement relèvent d'une attitude réfléchie et responsable ainsi que du respect dû à ses

camarades de promotion, aux enseignants, aux intervenants, à l'équipe pédagogique et plus globalement, aux règles de fonctionnement de l'Institut Paul Bocuse et de ses valeurs. Toutes les absences, justifiées ou non, nuisent à la bonne progression de l'apprentissage et à la construction du projet personnel et professionnel de chaque étudiant. Elles peuvent entraîner le redoublement, la suspension ou l'exclusion prononcée par le conseil de discipline dans les cas les plus graves.

Cas général

La présence est obligatoire à toutes les activités de formation (cours, projets étudiants, démonstrations, conférences, visites). Elle s'applique également aux stages en entreprise.

Absences aux activités de formation

Absences prévisibles : la demande d'absence est présentée par l'étudiant au préalable et sur présentation d'un justificatif. Sont considérées comme absence prévisible :

- La convocation à un entretien de stage ou emploi

- Les convocations administratives (Préfecture, Sécurité Sociale, etc.)
- Les convocations pour consultation médicale spécialisée
- Les avis de passage au domicile de l'étudiant en cas d'obligation de contrôle ou de situation d'urgence par des entreprises publiques ou privées
- Un événement familial majeur lié à un ascendant ou descendant direct de l'étudiant tel que mariage, décès

Absences imprévisibles :

L'absence est considérée comme justifiée si un justificatif est présenté en main propre, par courriel ou par voie postale, dans les 48 heures qui suivent le 1er jour d'absence.

L'Institut se réserve le droit d'apprécier le bien-fondé ou la véracité du justificatif présenté. Les documents non originaux et/ou présentant des ratures et/ou illisibles ne sont pas acceptés. L'usurpation d'identité et/ou l'usage de faux documents exposent l'étudiant à des sanctions.

Seuil de tolérance : Afin de permettre à l'étudiant de gérer ses impératifs personnels en toute responsabilité, un seuil d'absence non justifiée de 20 heures est toléré sur l'année sauf en situation de MESP (mise en situation professionnelle) ou de projets collectifs pour lesquels une assiduité totale est requise. En cas de manquement, l'étudiant ne pourra valider le semestre ou la matière. Dans ces conditions, le stage en entreprise ou le projet de mobilité internationale peut être reporté ou annulé.

Dans l'hypothèse d'un redoublement, les frais de scolarité équivalents à un semestre seront appliqués.

Cumul des absences sur une même matière : L'Institut prendra les dispositions qui s'imposent dès lors que l'étudiant aura manqué 50 % et plus des cours d'une même matière. Dans l'hypothèse où le cours pratique ou théorique doit être rattrapé avec l'évaluation correspondante, des frais pédagogiques de 350 € seront appliqués.

Rattrapage d'une épreuve collective : s'il est autorisé, des défraiements sont appliqués à hauteur de 350 € par étudiant concerné.

Retard et exclusion dans le cadre des activités de formation

Les enseignants et intervenants ont toute autorité pour accepter ou non, un étudiant dont les principes de ponctualité, attitude, comportement ou tenue ne seraient pas conformes aux règles de l'Institut Paul Bocuse dans le cadre de cours ou de projets tutorés.

Ces retards ou exclusions de cours seront enregistrés comme absences non justifiées.

L'étudiant est tenu de rester dans les locaux de l'Institut en attendant sa réintégration dans le cours sauf décision express de l'Institut.

Cas particuliers

L'Institut Paul Bocuse encourage l'apprentissage et le développement personnel par des expériences et des activités hors champ pédagogique traditionnel.

Dans cette perspective, l'étudiant peut être amené à participer à des projets, missions et actions à sa demande ou sur proposition de l'Institut, tels que événements sportifs ou humanitaires, travaux de recherche appliquée pour le Centre de Recherche, etc...

Après accord de l'Institut, il est dispensé d'assiduité selon un calendrier d'action défini conjointement.

Par ailleurs, les étudiants membres des associations relevant des activités de la Vie sur le Campus disposent d'un quota de 10 h par an d'autorisation d'absence pour leur permettre de mener à bien leurs projets et responsabilités.

L'étudiant est toutefois tenu d'informer la Direction des études de ses périodes d'absences au préalable. Ces absences ne sont en aucun cas autorisées en période d'examens et de projets collectifs, sauf cas exceptionnel approuvé par l'Institut. L'étudiant sera amené dans ce cas, soit à se présenter à une prochaine session d'examen, soit à produire un travail écrit et/ou oral sur sa mission. Les modalités de rattrapage seront définies préalablement à l'absence.

(k) Dispositions relatives à la mobilité internationale

Au cours de sa formation, l'étudiant a la possibilité de poursuivre un semestre dans une école partenaire de

l'Institut en Europe et dans le monde, dans le cadre d'Erasmus ou non.

Sa candidature est soumise à l'avis de l'Institut et à la décision de l'établissement partenaire.

L'obtention de crédits est obligatoire pour valider le semestre. Les crédits non acquis exposent l'étudiant au redoublement du semestre à l'Institut.

Les conditions d'accueil dans l'université partenaire, le contenu de la formation et les conditions d'obtentions des crédits sont disponibles sur l'intranet de l'Institut.

La pratique en entreprise relève d'une expérience professionnelle intégrée au cursus académique. Il est obligatoire et contribue à la validation de la formation.

Le stage en entreprise est encadré par une convention tripartite signée entre l'établissement d'accueil, l'étudiant et l'Institut.

Le présent règlement a été porté à la connaissance de l'étudiant par le Service « Développement de Carrières » et est disponible sur l'intranet de l'Institut Paul Bocuse.

L'étudiant est tenu de se conformer aux différents règlements applicables dans l'établissement d'accueil.

Dans le cas contraire, il s'expose à des sanctions disciplinaires prononcées par l'Institut Paul Bocuse en plus de celles qui pourraient être prononcées par l'établissement partenaire.

REGLEMENT DES STAGES ET EXPERIENCES EN ENTREPRISE

(a) Accompagnement du projet personnel et professionnel

L'Institut Paul Bocuse a pour mission d'accompagner l'étudiant dans sa formation en contribuant à son épanouissement personnel et à son employabilité. Dans le cadre des stages et de l'expérience en entreprise, une démarche spécifique est mise en place comprenant notamment :

- Des rencontres individuelles et collectives - obligatoires - à l'initiative des Talent Managers

- La participation obligatoire aux journées « Talent Forum » qui permet la rencontre privilégiée avec des entreprises et de postuler directement pour des stages ou des emplois
- L'accès à une plateforme d'offres de stages et emplois à laquelle l'étudiant est tenu de souscrire (www.alumni.institutpaulbocuse.com)
- Des journées dédiées aux rencontres avec des Alumni et des professionnels (conférences, témoignages, journées de présentation et de recrutement...)

L'Institut Paul Bocuse se caractérise par son accompagnement personnalisé et individualisé. Il appartient toutefois à l'étudiant d'être proactif dans cette démarche et acteur de son développement, comme de son projet.

Tout manque d'implication caractérisé (absences répétées, non-respect des consignes et du calendrier d'action, absence de communication, de transparence et/ou de suivi) libère le Service « Développement de Carrières » de sa mission d'accompagnement, conseil et coaching.

(b) Période, durée et lieu de stage

- Les périodes de stage varient en fonction du programme et de l'année de formation concernée. Dans tous les cas, l'étudiant est tenu de prendre ses dispositions pour être présent le jour de la rentrée académique.

- La durée de stage :

- ne peut être inférieure à quatre mois (16 semaines) sauf dérogation spéciale de l'Institut (exemple :

« working holiday visa »)

- ne peut être supérieure à six mois (24 semaines) sauf cas particulier (exemple : « management training program » à l'étranger). Dans ce cas il sera signé un contrat de travail à durée indéterminée et non une convention de stage.

	Période	Durée
Stage de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	De fin avril à fin août	16 semaines
Stage de 3 ^{ème} année	De début mai à fin décembre	24 semaines
Stage de 4 ^{ème} année	Dès la fin du cursus	24 semaines

- Les stages se déroulent :
 - obligatoirement dans la même entreprise pendant la période concernée.
 - en France ou à l'étranger, sur validation de l'entreprise et du contenu de mission par les Talent Managers
 - selon les objectifs d'apprentissage présentés par les Talent Managers

(c) Obligations administratives et légales

- Dans le cadre de stages à l'étranger, il appartient à l'étudiant de :
 - se renseigner sur les modalités administratives d'entrée et de séjour dans le pays (visas, cartes de séjour, assurances nécessaires...) et d'effectuer les démarches requises depuis la France et dans le pays d'accueil
 - se déclarer au service consulaire français (ou de son pays d'origine si l'étudiant n'a pas la nationalité française) ou auprès des autorités locales selon les pays (exemple : pour les stages en Espagne,

l'immatriculation auprès du commissariat de police local est requise).

- L'étudiant doit s'assurer de son affiliation au régime de sécurité sociale, assurance responsabilité civile et mutuelle étudiant
- Les étudiants étrangers doivent entreprendre les démarches nécessaires au renouvellement éventuel de leur visa et carte de séjour, afin d'être autorisés à rester sur le territoire français et à pouvoir y travailler en qualité de stagiaire conformément à la convention signée avec l'entreprise et l'Institut Paul Bocuse.
- Aucun stage ne peut débuter si une convention de stage n'a pas été dûment complétée et signée au préalable par l'ensemble des parties et une copie transmise à l'Institut Paul Bocuse.

(d) Délais et validation du stage

L'étudiant est tenu de respecter la procédure qui intègre l'accompagnement de son projet : la

prospection, la gestion de ses candidatures, l'entretien dit d'embauche, l'élaboration de la convention de stage et toutes démarches administratives éventuelles.

L'implication dans cette démarche ainsi que le respect des délais impartis et des consignes données, quant à la production des différents documents requis (pédagogiques ou administratifs) font partie intégrante de l'accompagnement de l'étudiant dans son projet et font l'objet d'une évaluation et l'obtention de crédits.

L'Institut se réserve le droit de ne pas valider le stage dans les cas suivants :

- Nature de l'activité de l'entreprise sans lien direct avec le secteur visé par la formation dispensée à l'étudiant
- Contenu de mission en inadéquation avec les objectifs pédagogiques visés et les compétences à développer
- Pays jugés à risque et signalés par le Ministère des Affaires Etrangères
- Résultats académiques et/ou comportement non probants, nécessitant un redoublement voire l'exclusion de l'Institut dans les cas les plus graves

Dans le cadre du stage de fin d'études - qui conditionne l'obtention définitive du diplôme - et dont la durée est de six mois, l'étudiant dispose d'un délai de trois mois à partir de la fin de sa formation pour débiter son stage et en tout état de cause, avant le début du prochain calendrier universitaire. L'étudiant est tenu d'informer l'Institut de sa décision et de rester en contact avec ses talent managers.

Passé ce délai, le statut d'étudiant n'est plus valable au regard de la réglementation et l'Institut n'est pas tenu de délivrer une convention de stage. Il est par ailleurs rappelé que si l'étudiant choisit de travailler, il perd son statut d'étudiant et ne peut prétendre à une convention de stage dans ce délai de trois mois évoqué ci-avant.

Pour valider son diplôme, l'étudiant devra en conséquence apporter la preuve de son insertion professionnelle selon les conditions indiquées ci-après.

Cas particulier de début de stage validé au-delà de la période de trois mois :

- Démarches liées à l'obtention de visa ou carte de séjour
- Admission à un management training program dont la date de début de contrat est fixée par l'entreprise au-delà du délai de trois mois, sans toutefois, que ce délai ne dépasse six mois à compter de la fin de la formation.
- Evénements familiaux : maladie, maternité...

Ces cas particuliers impliquent que l'étudiant devra renouveler son inscription à l'Institut Paul Bocuse et pourra prétendre à son diplôme en année N+1.

(e) Présence en entreprise

- Durant son stage, l'étudiant incarne par son attitude et son engagement l'excellence et les valeurs de l'Institut Paul Bocuse.
- Il a l'obligation de se conformer au règlement intérieur et règles de fonctionnement de l'entreprise.
- Le temps de travail et les modalités de rémunération et autres avantages sont définis par la législation en vigueur dans le pays et les accords d'entreprises.

- En cas d'absence :
 - L'étudiant doit justifier toute absence durant son stage auprès de l'entreprise d'accueil dans le délai de 48h. Il a le devoir d'informer immédiatement son responsable direct (chef de service, directeur de département ou à défaut les ressources humaines) de son incapacité à prendre son poste.
 - Il est tenu d'informer l'Institut de tout arrêt de travail sous 48h également.
 - De même, l'étudiant doit informer l'entreprise d'accueil de tout retard. Il pourra lui être demandé de le justifier.
 - Les absences d'une durée supérieure à 15 jours, consécutives à un arrêt de travail feront l'objet d'une prolongation de la durée de stage sauf dérogation de l'Institut et accord préalable de l'entreprise.
- En cas de manquement aux règles de l'entreprise et à ses obligations de stagiaire, l'étudiant s'expose à des sanctions prononcées par l'Institut Paul Bocuse, indépendamment de celles qui pourraient lui être signifiées par l'entreprise.

(f) Evaluation durant le stage

Le suivi des étudiants pendant leur expérience en entreprise est assuré par l'Institut et notamment les Talent Managers. Ce suivi se traduit par des échanges de courriels, entretiens téléphoniques avec l'étudiant et/ou le tuteur en entreprise et/ou par une visite en entreprise.

L'étudiant devra transmettre à l'Institut la grille d'évaluation intermédiaire à mi-parcours de son stage et l'évaluation finale à la fin de sa période en entreprise, dûment complétées et signées par son tuteur en entreprise et revêtues du sceau de l'entreprise.

Ces évaluations sont prises en compte pour le passage dans le semestre supérieur ou pour l'obtention du diplôme, selon les conditions fixées dans le règlement des études et examens de l'Institut Paul Bocuse.

Il est à noter que les absences répétitives, longues ou non justifiées pendant le stage seront aussi prises en compte pour la validation de la période en entreprise par les Talent Managers.

(g) Rupture anticipée de la convention de stage

- Du fait de l'étudiant : en aucun cas, l'étudiant ne peut prendre l'initiative d'interrompre son stage sans l'accord préalable écrit de l'Institut ou de l'entreprise.

Dans le cas contraire, il sera convoqué en conseil de discipline et s'expose au redoublement de son semestre de cours, à la suspension de sa formation, voire à l'exclusion définitive de l'Institut.

- Du fait de l'Institut : l'étudiant est fortement invité à faire part aux Talent Managers des difficultés qu'il pourrait rencontrer durant son stage.

- Selon leur nature, l'Institut peut décider d'interrompre la convention de stage dans l'intérêt des parties prenantes. L'Institut se chargera d'en informer l'entreprise et d'accompagner l'étudiant si nécessaire, dans la recherche d'un nouveau stage.

- Du fait de l'entreprise : selon les motifs invoqués, l'étudiant sera autorisé ou non, à poursuivre son expérience et son apprentissage dans une autre entreprise.

Dans tous les cas, si le motif est lié à un manquement de l'étudiant, il sera convoqué en conseil de discipline et s'expose à la suspension de sa formation ou au renvoi immédiat de l'Institut.

(h) Cas particuliers relevant de l'expérience professionnelle autre que les stages

L'Institut Paul Bocuse a pour mission de favoriser l'employabilité de l'étudiant et son insertion professionnelle. Dans cette perspective, le stage constitue un tremplin d'accès au premier emploi. Toutefois, l'étudiant a la possibilité de remplacer le stage de fin d'études par :

- Un emploi dans le cadre d'un contrat en CDD de six mois au moins ou un CDI dans le secteur visé par la formation dispensée à l'étudiant et dans la même entreprise et à un niveau de responsabilité visés par la formation.
- La création de son entreprise.

Le diplôme sera délivré :

- Dans le cadre d'un emploi, à l'issue d'une période de six mois travaillés dans une même entreprise.
- Dans le cadre de la création d'entreprise : sur justificatifs d'un projet accompagné par l'incubateur de l'Institut ou de déclaration d'activité délivrée par les institutions compétentes en France ou à l'étranger.

PROCEDURES DISCIPLINAIRES ET VOIES DE RECOURS

Tout manquement aux règles de sécurité et de respect des biens, des personnes et des bonnes mœurs qui régissent le bon fonctionnement de l'Institut Paul Bocuse et de son image, ainsi que le non-respect du présent règlement, sont passibles de sanctions disciplinaires.

Ces sanctions relèvent de l'avertissement, de la suspension temporaire ou de l'exclusion définitive de l'Institut Paul Bocuse.

L'étudiant est convoqué soit par courrier remis en main propre, soit par courriel avec accusé de remise. Toutefois et selon la gravité des faits, une convocation en conseil de discipline peut être immédiate, l'étudiant étant informé oralement.

Il peut se présenter seul ou accompagné par un(e) étudiant(e) de son choix.

La sanction est signifiée à l'étudiant, à l'issue de la délibération du conseil de discipline.

Trois avertissements écrits durant la formation entraînent l'exclusion de l'Institut sans qu'un conseil de discipline soit réuni.

(a) Voie de recours

Tout étudiant peut déposer un recours auprès du Président du Conseil d'Administration de l'Institut Paul Bocuse par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 10 Jours suivant la notification de la décision prise à son encontre. La voie de recours n'est possible qu'une fois durant la scolarité.

Cette disposition ne s'applique pas dès lors que la sanction disciplinaire relève de manquements répétés signifiés par des avertissements, de dégradation volontaire des matériels ou locaux, de vol ou de comportement jugé dangereux pour la sécurité de l'étudiant et d'autrui.



PAUL
INSTITUT
BOCUSE